



BULLETIN  
DU  
DICTIONNAIRE GÉNÉRAL  
DE LA  
LANGUE WALLONNE

PUBLIÉ PAR LA  
SOCIÉTÉ  
DE LITTÉRATURE  
WALLONNE

6<sup>e</sup> Année — 1911  
N<sup>o</sup>s 3-4

LIÈGE  
Impr. H. Vaillant-Carmanne, s. a.  
Rue St-Adalbert

## Sommaire

**La géographie linguistique**, par Alphonse BAYOT..

**Vocabulaire-Questionnaire** (9<sup>e</sup> cahier) : **Première liste AH-**.

**Notes d'Etymologie et de Sémantique** : 40<sup>bis</sup>. w. *distal té*, 41.

w. *soûrèhan*, 42. gaum. *foisson*, 43. w. *gärmèter*, *disguermètè*, 44. w. *keûre* (all. *gönnen*), par Jean HAUST; 45. w. *saumerai*, 46. w. *caca-lâids-ouÿs*, par Jules FELLER.

**Livres et Revues**, par Joseph BASTIN, Jules FELLER, Jean HAUST.

**Communications reçues** (8<sup>e</sup> liste). — **Chronique**.

**Index lexicologique et Table des matières** des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.

\* \*

Le *Bulletin du Dictionnaire* — publication nouvelle (1906) de la *Société de Littérature wallonne* — doit servir à étendre le cercle de notre propagande en faveur de l'œuvre future et à faciliter nos moyens d'information.

Il est distribué de droit aux membres de la *Société*. De plus, nous l'envoyons aux personnes étrangères à la *Société* qui veulent bien répondre à nos questionnaires; ces correspondants reçoivent notre périodique *en échange de leurs communications*.

On peut enfin, sans faire partie de la *Société* et sans collaborer à notre œuvre, s'abonner au *Bulletin du Dictionnaire* en adressant un mandat de *trois francs* au trésorier, M. Oscar PECQUEUR, rue des Vennes, 30, Liège.

Nous accueillons avec empressement toute communication relative au *Dictionnaire*. Nous prions instamment tous les wallonisants de venir à nous, de répondre à nos questionnaires, de nous envoyer des listes de mots curieux et des textes inédits, de s'inscrire enfin au nombre de nos correspondants ou de nos membres affiliés.

Tout membre de la *Société* a droit aux publications de l'année. Pour faire partie de la *Société*, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage, et de payer une cotisation annuelle de *cinq francs* pour la Belgique, de *sept francs* pour l'étranger.

Les personnes et les communes qui, désirant contribuer à la création du *Dictionnaire wallon*, s'imposent une cotisation minima de *vingt francs*, sont inscrites sur la liste des Membres Protecteurs de l'Œuvre du *Dictionnaire*. Cette liste figurera dans chaque fascicule du *Dictionnaire*.

Les six premières années de ce *Bulletin* (1906-1911), sont en vente au prix de 18 francs. Chaque année séparément : 3 fr. 50 c.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat.

## Comité de rédaction

Auguste DOUTREPONT, Jules FELLER, Jean HAUST

Secrétariat : rue Fond-Pirette, 75, Liège

# BULLETIN

DU

## Dictionnaire général de la Langue wallonne

publié par la Société de Littérature wallonne

6<sup>e</sup> année — 1911

N<sup>o</sup>s 3-4

### La géographie linguistique <sup>(1)</sup>

Depuis quelques années, nous assistons à la formation d'une discipline philologique nouvelle, appelée, semble-t-il, à modifier profondément l'orientation donnée jusqu'ici à l'étude des patois. Son inventeur est M. Gilliéron, maître de conférences de dialectologie gallo-romane à l'École des Hautes-Études de Paris. Son nom, la *Géographie linguistique*.

(1) Ceci n'est point une étude critique, ni un travail d'ensemble sur le sujet annoncé. C'est une simple note, présentée, le 12 novembre dernier, à la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques*. L'ordre du jour des sections invite régulièrement les membres de la *Société* à signaler ce qui, dans leurs lectures, leur a paru capable d'intéresser leurs confrères. C'est à ce titre que j'ai pris la parole, me bornant à coordonner et à concrétiser en un système aux arêtes vives — afin de les faire mieux sentir — des idées encore éparses et trop peu connues. Semblable communication n'était pas destinée, faut-il le dire ? à recevoir les honneurs de l'impression. Cependant, on a bien voulu m'assurer qu'elle pourrait également présenter quelque intérêt pour les lecteurs de ce *Bulletin*. Voilà pourquoi elle se trouve reproduite ici. Ceux qui désiraient une étude plus développée, avec un aperçu rétrospectif sur la place faite à la géographie dans les recherches linguistiques, pourront lire l'article de J. HUBER, *Sprachgeographie, ein Rückblick und Ausblick*, dans le *BULLETIN DE DIALECTOLOGIE ROMANE*, t. I, 1909, p. 89-117.

Cette science, destinée à révolutionner nos idées, se fonde sur l'interprétation de l'*Atlas linguistique de la France*. Les romaniastes connaissent cette œuvre colossale, récemment achevée, et dont la publication a duré neuf ans (¹). C'est un recueil de 1750 cartes, dont chacune présente les équivalents locaux de mots ou d'expressions offrant un intérêt spécial, soit comme types lexicologiques, soit au point de vue de la phonétique, de la morphologie ou de la syntaxe. M. Gilliéron avait préparé de longue main l'enquête qui devait aboutir à la constitution de ce précieux *Atlas*. La cueillette des matériaux a été faite sur place, par son collaborateur, M. Edmont, originaire de Saint-Pol (Picardie) et patoisant de mérite. Doué d'une ouïe particulièrement sensible aux nuances du langage et, d'ailleurs, affinée par une éducation appropriée, rompu à la pratique des transcriptions phonétiques, n'ayant d'autres prétentions que celle de remplir scrupuleusement son rôle d'enregistreur, M. Edmont s'est rendu dans 639 communes de la France, de la Suisse romande et de la Belgique (²). Une fois les questionnaires rentrés, M. Gilliéron s'est chargé de leur mise en œuvre. Par la confection de ses cartes, il a fourni aux linguistes un instrument de travail d'une richesse, d'une ampleur et d'une précision inconnues jusqu'alors. Mais l'emploi que lui-même allait faire bientôt des documents ainsi rassemblés, devait présenter une importance plus considérable encore dans l'histoire des recherches linguistiques.

En 1905, paraissait sous sa signature et celle de J. Mongin, son élève, une mince brochure portant pour titre : *Étude de géographie linguistique, Scier dans la Gaule romane du Sud et de*

(¹) *Atlas linguistique de la France*, par J. GILLIÉRON et EDMONT, Paris, H. Champion, 1902-1910 ; 35 portefeuilles gr. in-fol. ; 875 francs.

(²) Les localités belges sur lesquelles a porté l'enquête sont au nombre de 22 : Thieulain, Lessines, Mesvin, Godarville, Thirimont, Hanzinne, Aublain, Anseremme, Sclayn, Wavre, Waremmé, Beaufays, Dolhain, Bomal-lez-Durbuy, Vielsalm, Grupont, Gedinne, Bouillon, Chiny, Vancé, Saint-Pierre (Neufchâteau) et Bastogne. Citons en outre Malmédy.

*l'Est* (<sup>1</sup>). Ces quelques pages, extraordinairement substantielles, peuvent être considérées comme le manifeste de l'école nouvelle. Depuis, le maître, aidé de M. Mongin ou de M. Roques, a entrepris une série de travaux du même genre, qui paraissent dans la *Revue de philologie française et de littérature* (<sup>2</sup>).

En quoi les résultats de ces travaux modifient-ils certaines conceptions admises en philologie ? Les romanistes ont beaucoup discuté sur l'existence des dialectes, considérés comme groupes de patois. Mais, quelles que fussent les opinions en cours touchant la valeur scientifique des classifications dialectales, l'unité linguis-

(<sup>1</sup>) A Paris, chez H. Champion ; 30 pp. in-4<sup>o</sup> et 5 cartes en couleurs ; 5 francs.

(<sup>2</sup>) Les articles publiés jusqu'à ce jour dans la *REVUE DE PHIL. FRANÇ. ET DE LITT.*, sont les suivants :

- I Déchêances sémantiques, *oblitare*, t. XX, 1906, p. 81 ;
- II *Le merle* dans le Nord de la France, *IBID.*, p. 86 ;
- III *Traire, mulgere et molere*, *IBID.*, p. 90 ;
- IV *Echalotte et cive*, *IBID.*, p. 99 ;
- V Comment *cubare* a hérité de *ovare*, *IBID.*, p. 106 ;
- VI *Pièce et nièce*, *IBID.*, p. 161 ;
- VII *Plumer = peler*, t. XXI, 1907, p. 107 ;
- VIII *Mirages phonétiques*, *IBID.*, p. 118 ;
- IX Le sel ; les aires disparues, *IBID.*, p. 293 ;
- X Les noms gallo-romans des jours de la semaine, t. XXII, 1908, p. 268.
- XI *Di, jour* et leurs composés, t. XXIV, 1910, p. 39 ;
- XII Mots en collision. A *Le coq* et *le chat*. B *Épi* et *épine*, *IBID.*, p. 278.

*L'Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen* a également inauguré une série de recherches sur la géographie linguistique, parmi lesquelles il faut, à raison de son importance, citer au moins l'art. VII, *S'asseoir*, dû à KARL JABERG, t. 126, 1911, p. 371-423. Ce même savant avait déjà fait paraître, en 1908, une étude intitulée *Sprachgeographie. Beitrag zum Verständnis des Atlas linguistique de la France*, Aarau (Suisse), br. pet. in-4<sup>o</sup>, avec 14 cartes en couleurs. Signalons enfin la rubrique de géographie linguistique régulièrement ouverte dans la bibliographie que donne chaque n<sup>o</sup> du *Bulletin de dialectologie romane*.

tique la moins contestée était, jusqu'à présent, le parler local. Cette unité, on se la représentait comme s'appuyant sur un outillage verbal hérité directement du latin, sur un ensemble de mots continuant en droite ligne l'usage linguistique établi à l'époque de la romanisation. La prononciation de ces mots a évolué, disait-on, mais par des changements progressifs et réguliers. Un même phonème latin, placé dans des conditions identiques, donne des produits identiques pour tous les mots. Ceux-ci forment, de la sorte, en regard d'une série homophone latine, une série patois homophone. Le parallélisme des deux séries permet de déterminer la loi phonétique locale.

A cette conception générale et théorique, les artisans de la doctrine nouvelle opposent l'analyse de faits concrets, dont ils poursuivent l'examen sur tout le territoire gallo-roman ou sur une portion déterminée de ce territoire. L'étude de ces faits conduit à des constatations difficilement attaquables pour ce qui regarde les cas particuliers qu'elles visent à expliquer. Mais, en outre, considérées dans leur ensemble, elles paraissent bien se prêter à des conclusions d'ordre plus général.

Voici, parmi ces dernières, celles qui me semblent essentielles. Ainsi qu'on va le voir, elles sont étroitement connexes et reposent en partie sur l'observation d'un même ordre de phénomènes.

1. « Pour déterminer une tradition phonétique locale, la grande étendue de la série homophone n'est pas un guide certain » (<sup>1</sup>), car il n'est pas sûr que tous les éléments de cette série soient autochtones, que beaucoup d'entre eux ne soient pas des emprunts de date plus ou moins récente et plus ou moins assimilés. — Mais, direz-vous, n'y a-t-il pas un certain nombre de termes, qui, par leur sens, semblent devoir faire partie du fonds fixe de tout parler? — Il n'est point permis de s'y fier, car, là-même, on peut avoir des représentants d'une civilisation composite. « Dans un patois, la plupart des mots du vocabulaire courant sont d'origine

(<sup>1</sup>) *Revue citée*, t. XXI, p. 122.

exotique » (¹). Donc, impossible de découvrir avec certitude la loi qui régit l'évolution de la prononciation en un endroit déterminé. Impossible, faute de documents d'une authenticité indiscutable. Impossible aussi, parce que la tradition phonétique locale a pu, à un moment donné, être brisée sous des poussées venues du voisinage. Se fier à ce qui s'aperçoit aujourd'hui dans un parler, pour refaire l'histoire de sa prononciation, c'est s'exposer à l'illusion décevante des *mirages phonétiques*.

2. Si la tradition phonétique locale est scientifiquement insaisissable, elle existe, néanmoins ; elle se conserve dans le groupe de vocables dont l'emploi persiste, ou dans les mots d'emprunt qui sont venus s'y ajouter successivement, s'assimilant au fonds primitif selon une mesure variable, proportionnée à la vivacité du sentiment des équivalences phonétiques. Il peut même arriver que l'assimilation soit complète. Car « des mots qui présentent, dans un patois ou groupe de patois, un développement phonétique de tous points concordant, sont » souvent « très différents d'âge et de provenance (²) ». D'où il résulte qu'on n'a jamais la certitude de trouver, dans un parler, une tradition lexicale latine. À la réflexion, il semble, d'ailleurs, bien difficile d'admettre que tous les points du territoire auraient également accueilli le vocabulaire latin et que celui-ci s'y retrouverait aujourd'hui intégralement conservé.

Pour résumer les idées qui viennent d'être exposées, impossibilité, donc, en présence d'un idiome local, de savoir si sa phonétique procède directement de celle du latin importé sur place ; d'autre part, certitude de trouver, dans son lexique, autant ou plus d'éléments adventices que de vocables employés d'une façon continue depuis la romanisation.

Dès lors, le patois apparaît comme une fausse entité linguistique. L'étudier isolément, comme s'il était le fidèle dépositaire d'un patrimoine latin, c'est poursuivre un leurre. À l'étude du

(¹) *Scier*, p. 25-26.

(²) *Revue citée*, t. XXI, p. 154-155.

parler local, « unité artificielle, impure et suspecte <sup>(1)</sup> », doit se substituer l'étude d'une autre unité : le mot.

Mais comment arriver à retracer l'histoire des mots ? La tâche devient réalisable, si l'on embrasse d'un seul coup d'œil une masse de parlers, et si l'on sait interpréter les renseignements qu'ils fournissent. Car les patois « étaient géographiquement les faits chronologiques » <sup>(2)</sup>. Souvent, il s'y conserve des traces positives de situations disparues. Ou bien la répartition dans l'espace, l'enchaînement géographique des phénomènes indique quel a dû être leur processus historique.

On ne doit pas songer, dans une communication du genre de celle-ci, à faire la preuve détaillée des faits qui viennent d'être affirmés si catégoriquement. Ceux que la chose intéresse, voudront bien se reporter aux publications de M. Gilliéron et de ses disciples. Mais, du moins, pouvons-nous, par l'examen sommaire de quelques cartes, essayer de donner une idée du genre de recherches qui caractérise l'école récente. Encore choisirons-nous ces cartes parmi les moins compliquées, afin de conserver à notre exposé la clarté et la brièveté désirables <sup>(3)</sup>.

#### ***Scier dans le Sud et l'Est* <sup>(4)</sup>**

Les mots actuellement en usage pour exprimer l'idée de scier se ramènent aux types latins suivants : 1. *serrare*, 2. *resecare*, 3. *résecare* (le même que le précédent, mais avec l'accent qui

<sup>(1)</sup> *Scier*, p. 27.

<sup>(2)</sup> *Revue* citée, t. XX, p. 89.

<sup>(3)</sup> À la séance de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques*, j'ai eu l'avantage de présenter à l'auditoire les cartes dont on va lire le commentaire. Ces cartes sont rendues singulièrement parlantes grâce au procédé qui consiste à couvrir de teintes différentes les parties du territoire présentant les divers phénomènes en présence. Ici, l'absence de ces documents enlèvera forcément aux lignes qui vont suivre, le meilleur de leur valeur démonstrative.

<sup>(4)</sup> *Scier*, carte I.

se reporte sur le préfixe dans les formes fortes), 4. *sectare*, 5. *secare*.

*Serrare* occupe cinq portions de territoire isolées les unes des autres. *Resecare* couvre une nappe d'une certaine étendue, en sus de cinq îlots disséminés à l'Est et à l'Ouest. *Résecare* a pour lui deux compartiments et un îlot. *Sectare* et *secare* disposent chacun d'une aire d'une seule pièce.

Une première observation qui s'impose, à l'inspection des cartes de l'*Atlas linguistique*, c'est que les aires de mots en voie de disparition présentent, le plus souvent, une forme centrifuge<sup>(1)</sup>. Lorsqu'un vocable en usage dans une même région cède le pas devant un concurrent, l'évolution part d'un point donné, gagne de proche en proche et, d'ordinaire, n'atteint qu'en dernier lieu la périphérie. Dans la carte *SCIER*, *serrare* présente l'aspect d'une de ces aires centrifuges, ce qui revient à dire qu'il a dû couvrir autrefois tout le pays. Cette observation est corroborée par le fait que, sur certains points des compartiments aujourd'hui envahis par d'autres types, ce sont encore des dérivés de *serrare* qui désignent la scie et la sciure.

Lorsque se sont affaiblies les positions de *serrare*, c'est *resecare* qui a pris sa place, gagnant à son tour la plus grande partie du Midi. De nos jours, cependant, le domaine de *resecare* apparaît lui-même comme celui d'un mot en voie de régression. Mais ce type n'a point disparu partout, lui non plus, sans laisser des traces de son passage, sous les espèces de dérivés désignant la scie ou la sciure.

Une troisième évolution est marquée par l'avènement de *résecare*, *sectare* et *secare*, qui se taillent chacun un domaine propre dans les anciennes aires de *serrare* et de *resecare*. De là, la situation actuelle, en apparence si confuse.

Maintenant, que l'on envisage, par exemple, les représentants

(1) Cf. MEYER-LÜBKE, *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*, 2<sup>e</sup> éd., § 64.

de *secare* tels que les fournit le S.-E.: rien, dans leur structure phonétique, ne les dénonce comme étrangers aux usages locaux. Dira-t-on, se fondant sur ce caractère « orthophonique », qu'ils remontent à un terme latin introduit dans la région par les colons romains, puisque aussi bien on trouve *secare* = « scier » en Italie ? Ce serait s'abuser étrangement. L'aire gauloise de *secare* nous fait voir en celui-ci un tard venu : on y trouve encore un point isolé demeuré au pouvoir de *resecare* et nombre d'autres où la sciure est désignée par un dérivé du même verbe.

***Les noms du blaireau* (1).**

Le nom ancien est *tais* (< lat. vulg. *taxu*) ou *taisson* (< l. v. *taxone*). Il se conserve dans le Midi et le S.-E. de la Gaule, sur certains points de la frontière orientale et dans la plus grande partie de la Belgique. Ailleurs, c'est-à-dire dans toute la région centrale, on a présentement *blaireau*.

*Blaireau*, au XIV<sup>e</sup> siècle *blarel*, *blariaus*, doit s'expliquer comme un dérivé de *blaar*, forme néerlandaise rotacisée d'un type germanique *blas* « brillant, chauve, pâle, etc. ». *Blaar* se trouve à la base de plusieurs mots conservés en Hainaut : par exemple, *blaré* « chauve », *èsblaré* « pâle ». Quelqu'un qui rencontrerait *blaireau* dans un patois septentrional, serait fort tenté d'en chercher la provenance du côté de la frontière flamande. La carte ne permet pas de dire où est née la dénomination ou, si l'on veut, le sobriquet *blarel*, appliqué à l'animal jusque là appelé *taisson*. Mais, ceci est certain, c'est la langue du centre de la France qui a fait sa fortune. Les lignes de la carte ne laissent pas de doute à cet égard. La Wallonie n'est pour rien dans la diffusion de ce mot, qu'elle connaît à peine et qui, chez elle, n'est qu'une importation étrangère.

(1) Carte VI de JABERG, *Sprachgeographie*. Elle doit être complétée par l'inscription du *tasson* propre au terroir belge, ce mot n'ayant pas été demandé dans le Nord, lors de l'enquête.

**Soif** <sup>(1)</sup>.

Le latin *s̄tim*, en se développant phonétiquement, donne des formes sans *f* finale. Cette *f* a dû s'introduire au cas régime, à l'imitation de *noif* < *n̄ive*, imitation suggérée par la ressemblance des cas sujets *sois* : *nois*. Mais pareille reformation analogique n'est par tellement obvie qu'elle ait pu s'opérer partout à la fois. L'*f* a dû se répandre par contagion. Et de fait, la carte montre, d'une façon frappante, les grands courants d'expansion qui, de Paris, l'emportent à travers les patois de la France.

L'analyse, même sommaire, de ces quelques cartes suffit à établir le danger des spéculations étymologiques qui, se cantonnant dans un compartiment isolé, remontent du parler moderne au latin, sur la foi de prétendues actions phonétiques, analogiques ou autres, propres à ce parler. L'étymologie ainsi entendue ne découvre qu'un sol, qu'elle croit être le sol romain. Pour apercevoir la vie réelle, pour connaître la véritable constitution de nos patois, il faut avoir recours à la géologie linguistique, qui, elle, recherche les sous-sols et distingue les couches successives superposées dans un même langage.

*Géologie linguistique* : les inventeurs de la méthode se servent eux-mêmes de cette expression pour désigner la nature de leur travail <sup>(2)</sup>. C'est la plus juste. On pourrait la substituer au nom plus vague de *géographie* ou, du moins, l'adjoindre à celui-ci.

(<sup>1</sup>) Carte V de JABERG, *op. cit.* L'étude de cette carte a été reprise, d'une façon approfondie, dans un article tout récent du même auteur : *Sprachgeographisches. Soif und die sprachliche Expansion in Nordfrankreich*, *ZEITSCHRIFT FÜR FRANZÖSISCHE SPRACHE UND LITTERATUR*, t. 38 (1911), p. 231-273. Ce travail présente d'autant plus d'importance qu'il a pour objet d'illustrer et de défendre quelques-uns des principes adoptés par la jeune école.

(<sup>2</sup>) *Scier*, p. 24.

Avec cette doctrine nouvelle, allons-nous, maintenant, assister à la ruine de la phonétique? Tant s'en faut. L'étude approfondie des sons et de la physiologie du langage conserve toute sa valeur. Elle demeure indispensable pour établir la parenté des formes locales qu'offre un même type lexicologique, pour retracer les étapes de son évolution, pour déterminer sa filiation, directe ou indirecte, vis-à-vis de son original latin. Ce qui est compromis, c'est le système des phonétiques locales, c'est-à-dire l'attribution à chaque agglomération — quelle que soit l'étendue qu'on reconnaît à celle-ci — d'un code de lois suivant lesquelles la prononciation s'y développerait, à l'exclusion de toutes autres. Il peut être utile de faire une monographie descriptive d'un parler. Mais ce genre de travail ne peut plus, sans danger, revêtir un caractère génétique; il ne peut plus, en d'autres termes, mettre les formes patoisées directement en relation avec autant de types latins, considérés comme des éléments autochtones.

D'un autre côté, si la géographie linguistique doit nous rendre circonspects dans la pratique de l'étymologie, en revanche, elle est appelée à illuminer d'autres aspects de la recherche philologique.

Dans l'étude de la vie des mots, elle met en relief, comme une des principales causes de désuétude, l'homonymie : *serrare* « scier » a disparu dans une grande partie du Midi, parce que concurrencé par *serrare* « fermer »; *mulgere* a souvent été remplacé par *traire* là où, en vertu des usages phonétiques, il devait arriver à se confondre avec *moudre* < *molere*.

À la sémantique, la géographie linguistique fournira également une contribution précieuse. La science des significations ressortit à la psychologie, sans doute. Mais, d'être illustrée par des démonstrations concrètes et de prendre contact avec la réalité vivante, ce lui sera un gage de véracité, une sauvegarde contre le danger des spéculations toutes théoriques.

Enfin, il va de soi que la morphologie, elle aussi, tirera profit de la discipline linguistique instaurée par M. Gilliéron. L'histoire

des formes grammaticales, c'est, en somme, celle de l'analogie s'exerçant en vue de mettre une apparence d'unité dans un système en état perpétuel d'équilibre instable. Mais comment se répandent les formes refaites? Bien souvent, encore une fois, en rayonnant autour d'un centre déterminé; et il va de soi que ce centre, pour la Gaule, surtout pour la Gaule septentrionale, c'est de plus en plus l'Ile-de-France. On peut en juger, si l'on veut, par la carte ÉTAIT (¹).

Le type latin *erat* se maintient dans le Sud, quelque peu à l'Est et sporadiquement dans le Nord. Partout ailleurs s'étend le type *était*, en une vaste nappe dont Paris est le point central. Ce qui a fait triompher *estoit de iert* < *erat*, c'est, sans doute, l'apparente correspondance qu'il présentait avec l'infinitif *estre*. Pareille explication n'est cependant pas valable pour tous les points du territoire aujourd'hui occupés par *était* et ses variantes. Dans la plupart de ceux-ci, cette forme n'est que le produit d'une contagion venue du voisinage. Sous la même poussée, on verra s'aminer de plus en plus la zone restée au pouvoir de *erat* et qui présente déjà, si nettement, le caractère centrifuge des aires disparaissantes.

ALPHONSE BAYOT

(¹) JABERG, *op. cit.*, carte IX. Elle pourrait être complétée pour la Belgique. En effet, l'imparfait *eram* se conserve, notamment, à Petit-Fays (canton de Gedinne). À Chapelle-lez-Herlaimont (centre du Hainaut), il survit aux troisièmes personnes : *il i*, *il in'té*, à côté de *il astou*, *il astin'té*.

## Vocabulaire-Questionnaire (9<sup>e</sup> cahier)

### PREMIÈRE LISTE AH-

#### Comment répondre à nos questionnaires ?

Question capitale pour la bonne marche de l'œuvre ! Il faut en effet que nos correspondants soient réellement des *collaborateurs*, qu'ils nous apportent des indications précises, vraiment utilisables au point de vue *scientifique* ; d'autre part, au point de vue *pratique*, il importe que le dépouillement des cahiers puisse se faire, pour ainsi dire, automatiquement, ou tout au moins qu'il prenne le moins de temps possible.

Certes, nous devons craindre que des recommandations trop minutieuses n'aient pour résultat de décourager certaines bonnes volontés, qui se sentirraient mal préparées pour la tâche qu'on leur demande. Que ces correspondants se rassurent : leur appoint, quelque modeste et *imparfaitement* noté qu'il puisse être, sera toujours le *bienvenu*. Il peut en effet orienter les enquêtes personnelles que nous faisons chaque année sur divers points de notre domaine linguistique. Grâce aux réponses venant des localités voisines, grâce aussi à nos connaissances personnelles, nous sommes à même, dans la plupart des cas, de les comprendre à demi-mot et d'interpréter rigoureusement ce qui risquerait d'induire en erreur un profane.

Mais la grande majorité des correspondants, nous en sommes convaincus, voudront, en suivant pas à pas nos instructions et en comprenant les raisons d'ordre pratique qui nous les inspirent, simplifier considérablement notre tâche déjà si lourde. C'est pourquoi nous ne craindrons pas d'entrer dans le détail même minutieux :

1. Lisez attentivement ce vocabulaire, article par article, en commençant par le début et en vous attachant surtout à ce qui concerne votre région.
2. N'écrivez pas dans le texte imprimé : vous nous forceriez à recopier vos annotations.

3. Si le mot vous est inconnu et ne vous suggère aucun synonyme intéressant, ou si vous avez déjà fourni le renseignement demandé, passez outre.

4. Consignez vos annotations sur le feuillet blanc, en regard de l'article. Écrivez lisiblement *à l'encre, sur un seul côté du feuillet blanc.*

5. En tête de votre réponse, afin de faciliter nos classements, rappelez *entre parenthèses* le mot-tête de l'article auquel elle se rapporte. *Veillez à ce que ce titre ne puisse être confondu avec la réponse même.*

6. Si le mot est employé chez vous, notez *sous quelle forme, dans quel sens*. S'il est inconnu, quel *synonyme* emploie-t-on ? Donnez tous les renseignements que l'article vous suggère et surtout des *exemples* courts, caractéristiques, bien authentiques : *proverbes, dictons, usages locaux, etc.* Attachez-vous à éclaircir les questions douteuses relatives à votre patois<sup>(1)</sup>. Signalez les erreurs et les omissions qui vous frappent.

7. Signez lisiblement chaque réponse et indiquez *chaque fois* la localité où s'emploient les mots que vous signalez<sup>(2)</sup>.

8. Toute page sur laquelle ne figure qu'une seule réponse est détachée et constitue une fiche. — Quand une page doit contenir plusieurs réponses, ce qui est le cas ordinaire, ayez soin de laisser entre elles *un petit espace blanc* pour qu'on puisse aisément découper les différentes réponses, dont chacune sera, par nos soins, collée sur une fiche spéciale.

9. Adressez les envois au Secrétaire, *rue Fond-Pirette, 75, à Liège*, un mois au plus tard après avoir reçu le vocabulaire. Il vous en sera immédiatement accusé réception.

(1) Nous entendons par là notamment les articles précédés d'un point d'interrogation.

(2) Ces indications sont indispensables, surtout la dernière. Elles peuvent être données sans perte de temps à l'aide d'un cachet ou d'un timbre en caoutchouc ou encore au moyen d'un de ces petits composteurs qui servent de jouets aux enfants : on en trouve partout d'excellents à un prix minime, 1 fr. 50 environ.

PREMIÈRE LISTE AH-

**Ah**, *n. pr.*, Aix-la-Chapelle. [*Forme vieillie*; *auj.* Ais', Aix.]

**aha ou a-ha**, *interj.*, ah ! ah ! | **ahai ou ahê** (Tournai), *même sign.*

**ahachir** (gaum. MAUS), **ahachièr'** (gaum. : Tintigny, Buzenol, etc.),  
**achir** (Offagne), *adj.*, estropié, perclus, invalide. *Voy.* BD 1910, p. 20.

**ahafter**, *voy.* ahaveter.

1. **ahale** (Spa, Stavelot, Malmedy, Wanne), (*h* mouillée : Faymonville, Vielsalm, Bodeux, Chevron), **achale** (Cherain, Bra), **achèle** (Flandre wall. : Tourcoing), **achièle** (Renaix), **achile** (Ellezelles), **acièle** (Wiers), *s. f.*, tablette disposée au mur ou dans un dressoir pour recevoir n'importe quel objet ; *spécial* vaisselier, étagère ou tablette pour la vaisselle. | **ahelète** (Verviers, Sprimont, Thimister, Herve, Stavelot, Jupille, etc.), (*h* mouillée : Malmedy, Chevron), **achelète** (Houffalize, Laroche), *s. f.*, 1. vaisselier, étagère pour la vaisselle ou pour des bibelots : mète lès hièles so l'ahelète ; on pouka d'ahelète (Fléron) = un bibelot d'étagère, *d'où* une jeune fille qui ne songe qu'à la toilette ; — 2. (Fontin-Esneux) petite échelle : prenez l'ahelète po rascode lès oûs ; — 3. (Villers-St-Gertrude) lès deûs ahelètes = les deux planchettes qui, mises en mouvement rotatoire à l'aide d'une manivelle, séparent le petit lait de la crème dans le tonneau à battre le beurre. [*Le sens premier est « planchette » ; sur le primitif àche, fr. ais, lat. axem, voy. BD 1906, p. 117.*] | **s'ahaler** (Stoumont, Troisponts), « se caler, se buter, s'arc-bouter (*syn.* s'astiper) ; et *sur-tout* s'étaler, s'installer, debout ou assis, les jambes assez ouvertes : nosse wèzène èst comique ! èle s'a v'nou ahaler on gros qwârt d'eûre sol passète (escabeau), po m' conter sès misères. Il âreût falou vèyi Houbèrt s'ahaler près dè meûr ! » (Henri BODEUX). [*Parait être dérivé de ahale : planchette servant à poser ou à étaler qqch.*]

2. **ahale** (Houffalize, Neufch. ; gaum. ; verv. RENIER, *Spots rimés*, p. 8), **èhale** (liég., verv., Herve), *s. f.*, chose ou personne encombrante, embarras qui empêche d'avancer. | **ahali ou -is** (gaum. MAUS, Tintigny, Chiny, Buzenol), *s. m.*, *même sign.* : què ahali ! *Le contraire est : què dèhali ! Laudâté, bèle dèhale !* (Buzenol). [*Comparer liég. èhalis',*

*adj.*, encombrant.] | **ahaler** (Offagne), -è (Thibessart), -èy (gaum.), **èhaler** (liég., verv.; Wallonie allem.), *v. tr.*, embarrasser, encombrer. *Le contraire est* : dihaler *ou* déhaler, -è, -èy. | **ahaladje** (gaum. Sté-Marie-sur-Semois), *s. m.*, encombrement : i-gn-è in — la-d'dè ! **ahalécrin** (Steinbach-Weismes), *s. m.*, toile d'araignée ; **arécrin** (liég.)<sup>c</sup> **arécrin** *ou* **alécrin** (Faymonville-Weismes). [*La forme curieuse de Steinbach résulte peut-être du croisement ahale × alécrin.*]

**ahaleter** (liég., Condroz, Erezée, Thimister), **ahaleti** (*h* mouillée : Vielsalm), **achaleter** (Bra), *v. intr.*, arriver en boitant. *Voy. BD* 1910, p. 18. [*Composé de haleter : faire le « halé » ou boiteux, boiter légèrement.*]

**ahâme** (St-Nicolas-lez-Liège), *s. f.*, seulement dans riçure li còp d' — : être assommé. | **ahâmer** (ib.), *v. tr.*, assommer. [*Composé de hâmer, même sign., dérivé de hâme, hême : heaume, casque ; GGGG. I, 264.*]

**ahan** (Mons DELM.), *s. m.*, 1. labourage; saison du labourage; terre labourée, emblavée ; — 2. travail pénible, fatigue. | (Falmignoul-lez-Dinant) semis d'hiver : s'i fait co bon deûs trwès djoûs, nos aurans causu fini l'ahan. | (gaum. : Chiny, Prouvy) *s. f.*, récolte sur pied : lès ahans sant bèles cûte annèye (Chiny). | (gaum. : Sté-Marie-sur Semois, Buzenol, Musson) champ négligé, plein de mauvaises herbes : c'est deur coume èn ahan : lès ahans, c'est lès niches tchamps. *Par ext.*, endroit sale, maison mal soignée. | (Villers-Sté-Gertrude) amas de choses disparates : quén ahan qu'i-gn-a la d'vent l'ouh ! — (Erezée : M. LEJEUNE) dès ahans == « saletés, débris, boue; embarras, ennuis ». | (Stoumont) abri grossier pour le bétail en pâture [*N'y a-t-il pas ici confusion avec han : étable ?*] | **ahans** (liég., verv., GGGG., REM., FOR., ard. BODY Agr.), **ahons** (liég. G. HALLEUX ; Lincé-Sprimont), *s. m. pl.*, semis de légumes, jeunes légumes encore en terre : sème sès ahans (Beaufays) ; tos mès p'tits ahons sont foû d' têre (Sprimont). | **ahancer** (Mons : DELM. ; Chevron, Erezée), -èy (Chiny), **achancer** (Warisy), **ahèner** (liég., verv., Spa, Stavelot, Malmedy, Sprimont, Cherain, Neufchâteau, etc.), -è (Givet, Marche-en-Fam.), -è (Vielsalm), -èy (gaum.), **ahiner** (Duv., FORIR), **ayèner** (Namur : L. LOISEAU), *v. tr.*, 1. (Mons DELM.) labourer, et *en gén.* travailler,

peiner ; — 2. (gaum.) labourer et ensemencer avant l'hiver : dj'ans ahèné l' tchamp d' gré ; — 3. (liég., verv., Stavelot, Erezée, Givet, Namur, etc.) herser, soit pour couvrir les semailles (Stavelot), soit avant d'ensemencer ou pour extirper les mauvaises herbes (Givet), soit avant ou après les semailles (verv. REM.) ; — 4. râtisser, remuer légèrement la terre du jardin, soit avant de semer (Vielsalm), soit après les semailles (Cherain). | **ahanábe** (Duv.), *adj.*, labourable. | **ahèneu** (Body), **ahineu** (Forir), *s. m.*, herseur. | **ahènadje** (gaum. : Ste-Marie-s.-Sem., Tintigny), *s. m.*, action d'ensemencer un champ : faire lès ahènadjes, *syn. de ahènèy*. | **ahènèdje** (Body), **ahinèdje** (Forir), *s. m.*, hersage, râtissage. | **ahènire** (GGGG. ; Nandrin, Ben-Ahin), **ah'nire** (Forir), **ayinère** (Namur, Lincent, Thorembais-les-Béguines, Perwez), **aïgnère** (Ciney), **aénière** (Meeffe), *s. f.*, enclos voisin de la ferme, où l'on cultive tout ce qui sert à l'usage domestique, légumes, pommes de terre, froment, etc.

? **ahandi** (chauffer, échauffer) *existe-t-il?* Cf. éhandi, rahondi GGGG.

**ahansi** (Vielsalm), *v. intr.*, arriver en soufflant, en haletant. [*Composé de hansi : respirer, émettre un souffle, l'haleine.*]

1. **ahantèy, -aye** (gaum. : Ste-Marie-s.-Sem., Ruette, St-Léger), *adj.*, entier, -ière : il ant mèdji l' djamban tout ahantèy ; il è mèdji la pouye tout ahantaye. [*Cf. VARLET, Dict. meusien.*]

2. **s'ahantèy** (gaum.), *v. refl.*, 1. se fourrer (dans une compagnie) : i s'è v'nu ahanté tou-la ; — 2. se lier avec des vauriens, s'acoquiner : nu v'ahantez-me aveu zous (St-Léger, Ste-Marie-s.-Semois).

**a hape** (liég., verv.), *loc. adv.*, à peine : il aduse a hape (REM.) = il touche à peine. *Voy. a hipe.* [*Ne pas confondre avec al hape : à la hâte, à la volée.*]

**a hâr** (Vielsalm ; gaum.), *loc. adv.*, à gauche, *t. de voiturier.* *Voy. a hote,* 1.

**ahardi** (liég., gaum.), **ahèrdi** (verv.), *v. tr.*, enhardir.

**ahárkiner** (Fontin-Esneux), *v. tr.*, accoutrir : il èst drol'dimint ahárkiné. | **ahárkinèdje** (ib.), *s. m.*, accoutrement. [*Composé de \*hárkiner (?) = harnacher (?), dérivé de hârké ; cf. il a s' gurnî rimpli*

d' hârkinèdjes di tote sôr, di tape-djus èt d' vîs can'tias ; il a stu batou, il èst tot d'hârkiné ; il èst-éhârkiné d'vins 'ne masse d'afaires ; ni v's éhârkinez nin avou lu, i n' fait rin d' bon (ib.).]

**aharnahi** (Bleret, Cras-Avernas, Darion, Chapon-Seraing), *v. tr.*, harnacher, *toujours (?) en mauv. part*, accoutrer : come t'ès — ! | **aharnitchi** (gaum. : Buzenol), *v. tr.*, enharnacher (un cheval). | **ahièrni** (Malm. VILL.), **ahèrni** (Malm., Sourbrodt), **èhèrni** (Faymonville), *v. tr.*, pourvoir d'attirails et de harnais ; *syn. aüstèyî* : outiller : il èst bèn ahèrni d' tot. | ? **ahièrner** (liég. ?), *v. tr.*, enharnacher (un cheval). | **ahièrnihmint** (Malm. VILL.), **ahèrnihmint** (ib. Scius), *s. m.*, attirail.

**ahaspèter** (Malm. VILLERS ; Faymonville-Weismes), *v. intr.*, arriver en clopinant. [Composé de haspète : clopiner.]

? **ahatchi** (tirer vers soi) *existe-t-il ? On dit* hatchi : tirer (Heure-en-Famenne ; gaum.), hatchè (Ortheuville).

**ahazârder** (liég. : FORIR), *v. tr.*, hasarder, risquer : — sès aîdants, si r'noméye, si vèye = hasarder sa fortune, sa réputation, sa vie ; s' — : se risquer. | **ahazârdeù** (id.), *adj.*, hardi, hasardeux. | **ahazârdêye-mint** (id.), *adv.*, hasardeusement.

**a hate** (*h* mouillée : Vielsalm), *loc. adv.*, strictement, tout juste ou même trop juste, en dessous de la mesure ou du poids convenable : dj'a m' compte a hate. | **ahati** (it., ib.), *v. tr.*, rendre « hate », c.-à-d. trop juste, trop mince ou trop court, étriquer ; rogner ; *v. intr.* : i s'a èritchi ahimint, c'est-on comèrcant qu'ahatihût so tot ; *part. p.* : dj'a m' compte ahati, *syn. de a hate.* | **ahatimint** (it., ib.), *adv.*, exactement mesuré, encore que trop juste : vos ave vosse compte ahatimint.

**ahaut** (Jupille), *s. m.*, étage : aler di si-ahaut à polî = aller *de* son étage au poulailleur (*Bull.* 49, p. 8). So l's ahauts lès lampes sont soflèyes (verv. ?) ; *cf.* lès la-hauts (Herve) : les étages ; dumorer s'ô la-haut (Verv.).

1. **ahaveter ou ahafter** (liég., verv., GGGG. I 325 ; Érezée, Ben-Ahin), -*é* (*h* mouillée : Vielsalm), -*è* (Marche-en-Fam.), **aaveter** (nam.), *v. tr.*, accrocher à l'aide d'un « havèt » (croc, crochet) ; *d'où en gén.*

accrocher; *spécialt*, accrocher légèrement (Vielsalm): il a ahaftè l' sèyè dins l' pous' (Marche-en-Fam.); s'ahafter ou ahafter s' cote a 'ne sipène (REM.). | **ahaftèdje** (liég., verv.), *s. m.*, **ahaftèure** (FORIR), *s. f.*, accroc, déchirure. | **ahafta** (*h* mouillée : Vielsalm), *s. m.*, ce qui sert à accrocher légèrement: i fât qui l' — n' tègne câsi nin l' fièr do cèp (piège).

2. **ahaveter** (Malm. SCIUS), *v. tr.*, rapetisser, rétrécir. [*Composé de haveter, dimin. de haver*: gratter, râtisser, racler]

1. **ahay** (Vielsalm), *v. intr.*, arriver très vite: i sérè vite vola, louke come il ahaye. [*Le simple hay correspond à l'ard. châyer, gaum. châyi, chauyi*: faire de grandes enjambées.]

2. **ahay** (Vielsalm, Weismes), **ahayi** (verv., ard., Villers-Sté-Gertr.), **ahâyi** (liég.), *altéré en ahâgni* (liég., Bull. 24, p. 35), **ahâgni** (Neuville-en-Condroy), *v. intr.*, agréer, plaire: i m'ahâye bin, i m'ahâye mâ (Vielsalm); rin n' lî ahâye (liég., verv.); mâ m'ahâye, valèt! (verv.) = ça va mal, garçon! [*De l'all. hagen, behagen. Le simple hayi existe à Virton.*] | **ahâye** (liég.), *s. f.*, agrément, *c.-à-d.* 1. utilité, aisance: gn-a bin dès ahâyes è vosse quârtî (FORIR); — 2. consentement: ni rin fê sins l'ahâye dès saints (Bull. 7, p. 54). | **ahayant** (verv.), **ahâyant** (liég.), *adj.* attrayant. | **ahâyance** (liég.), *s. f.*, agrément, charme: çou qu' lî done pôr di l' —, c'est qui... | **ahayète** (Malm. VILL.), *s. f.*, « chose plaisante, qui agrée, plaisanterie ». | **ahâyemints** (liég. DORY), *s. m. pl.*, habilements élégants, toilette: élè esteût a crohî d'vins sès ahâyemints.

**ahe** (liég.), *s. f.*, *t. de meun.*, anille, pièce de fer servant d'axe à la meule courante: vèye ahe = anille des vieux moulins; novèle ahe = anille anglaise. | **ahon** (ib.), *s. m.*, entaille faite dans la meule courante pour recevoir l'extrémité des branches de la vieille anille; *ordt au pl.*: lès ahons dèl pîre. **ènahî** (ib.), *v. tr.*, munir une meule d'une anille.

1. **âhe** (Wallonie allem.), *3<sup>e</sup> p. s. du subj. pr.*, ait; liég. âye.

2. **âhe** (liég., verv., Glons, Visé, etc.), **âhe** (Stavelot, Malm., Vielsalm, etc.), **éhe** (Faymonville, Robertville), **âje** (Pellaines, Moxhe), **âje** (Cherain, Houffalize; gaum.), **auje ou ôje** (Namur, Dinant,

Givet, Marche-en-Fam., Awenne, Wasseiges, Meux, Wavre, Berzée, Couillet, etc.), **éje** (Genappe, Viesville, Bourlers, Offagne, Gros-Fays, etc.), **éje** (Chiny ; Wiers), **ése** (Flobecq, Tournai), **ése** (Belœil, Chapelle-lez-Herlaimont), **1<sup>o</sup> s. f.**, aise : a si-âhe (liég.), a s'n auje (Namur, Givet), a s-t auje (Wavre), a s'n éje (Nivelles), a s'n èse (Mons, Tournai) = à son aise ; prende sès âhes (liég.), père sès âjes (gaum. : Tintigny) = prendre ses aises ; *e n'a qu'a s-t âje dè fé ça* (Pellaines) = il a toute facilité, il ne tient qu'à lui de faire cela ; *i s' plaint d'auje* (Namur) = il se plaint sans raison ; awè totes sès aujes (Meux) = avoir toutes ses aises ; awè coûte auje (Dinant, Chastre-Villeroux) = être déçu dans ses projets ; *toponymie*, les Aujes = les bois communaux (Hierges). [*Le composé mésâhe* (liég.) : mésaise *est employé dans l'expr.* aveûr mésâhe = avoir besoin.] — **2<sup>o</sup> adj.**, aise : il atout si âje ! (St<sup>e</sup>-Marie-sur-Semois) ; ca éje qu'an-z-est ! (Chiny) = comme on est bien !; *ord<sup>t</sup> précédé de l'adv.* bin, *avec lequel il forme un seul mot* : dji so binâhe, bin binâhe ! (liég.), binéje (Offagne), binauje (Namur), etc. ; ca binâje ! (gaum.) = comme je suis bien ! | *Empl. substantiv<sup>t</sup>* : magni s' binâhe (liég.) = manger son souî. | **âhemince** (liég.), **âhemince** (ard., Malm.), **âhemèce** (Malm. *arch.*), **éhemince** (Weismes), **éhemince** (Sourbrodt), **aujemince** (Famenne, Namur, Brabant), *s. f.*, *1.* aisance, terrain communal, anc. fr. aisemence, *nom fréquent en toponymie* : l'âhemince, li grande âhemince (l. d. à Ayeneux); lès âheminces vinèt a pont âs p'tites djins (Fontin-Esneux); — *2.* *arch.*, *au plur.* ensemble des ustensiles d'un métier, *syn.* ahèsses ; — *3.* aise, facilité, commodité : sèmer l'âhemince (*Caveau liég.*, 34, p. 50) = semer l'aisance; aveûr l'âhemince du... (verv., *Bull.* 43, p. 133); dji a fait ça po voste aujemince (St<sup>e</sup>-Marie-Geest); *ord<sup>t</sup> au plur.* i print sès aujeminces (Famenne), i vout awè sès aujeminces (Court-S<sup>t</sup>-Etienne), one bèle maujon avou totes lès aujeminces (Ciney). | **âhemint** (ard. BODY, *Voc. agr.*), *s. m.*, terrain d'aisance, petit terrain boisé. | **aisance** (Malm.), **ésance** (Weismes), **âjance** (gaum. *arch.*), *s. f.*, aisance, terrain communal dont les particuliers ont la jouissance. | **âheûr** (liég. Duv., FOR., HUB. ; Seraing), *s. f.*, aisance, facilité, ampleur : dji vou qu' mès solés âyèsse di l'âheûr (FOR.); saisihant l' moumint qu'il aveût l' pus d'âheûr (L. MAUBEUGE, *Violètes*, p. 55); — aise, allégresse : li p'tit critchon critch'teye plein d'âheûr (id., ib., p. 8). | **âhèy, f. -èye** (liég.), **âhi, f. -èye** (liég. Duv. ; verv.), **âhi**

(ard.), **âh ** (Wanne), ** hi** (Malm.), ** h ** (Faymonville, Robertville), **auhi** (Famenne), ** ji** (gaum.), **auji**, *f.* **-iye** (Namur, Givet, Wavre, etc.), ** ji** (Offagne, Gros-Fays), **auje**, *f.* **- ye** (Chastre-Villeroux), ** ji**, *f.* **-ile** (Charleroi?), ** j le** (Nivelles), ** j le** (Viesville, Houdeng, Harmignies), ** sile** (Mons, Frameries, Ellezelles), *adj.*, ais , facile. [N. B. *Nos correspondants sont pri s d'indiquer exactement la forme du f minin. — Le verbe compos  n h  (li g., verv.), n hi (Malm.), n hi (Faymonville) = fatiguer, anc. fr. naisir. — En ard. (Laroche, Ortheuville),  hi, - ye = ais , - e, mais les deux a sont brefs dans malahi, - ye.] | ** h yemint** (li g.), ** h yemint** (verv.), ** himint** (ard.), **ahimint** (Spa), ** h mint** (Robertville), ** jima**, **-m ** (gaum.), **auj yemint** (Chastre-Vill.), **aujiyemint** (Namur, Givet, Court-St- tienne), ** jilemint** (Houdeng), ** silemint** (Borinage), *adv.*, ais ment. | ** h yist ** (li g. Duv., For.), ** hist ** (li g.), ** h sut ** (Malm.), **aisilite** (Frameries), *s. f.*, aisance, facilit ; — (Malm.) aise, contentement : i s' frot ve l s mains d' h sut . *Arm. dol Sam.* 1906, p. 64. [Voy. ah sse, -i.]*

1. **ah ** (Marche-en-Famenne; gaumais : Rossignol, Tintigny, Ste-Marie-sur-Semois), *s. m.*, adresse, aptitude, go t : *dji n  nol ah  po l'ovr dj * (Marche) = je n'ai pas de go t   l'ouvrage; tu n'es pont d'ah  (gaum.) = tu n'as pas d'adresse. | **ah ** (Faymonville), *s. m.*, adresse, dext rit ; *syn. agra*. [Cf. anc. fr. *hait*, *dans la loc.* a *hait* : avec ardeur; *le w.* en *a fait un subst. compos *.]
2. **ah ** (li g. GGGG.), *s. m.*, *t. de houill.*, « premier lundi du mois d'ao t; les houilleurs des environs de Li ge ch ment ce jour-l , en comm moration, dit-on, d'un grand malheur arriv  jadis   cette date. Autrefois ils c l braient cet anniversaire en tra nant un chariot sur les grands champs de St-Gilles, en m me temps qu'ils criaient : l'ah  ! l'ah  ! » (GGGG. *d'apr s SIMONON*); — ch mage : i fait l'ah  pus sovint qu'a s' to r. — D'apr s M. Alph. GILLARD, de Seraing, il faut ´crire « lah  »; le jour du « lah  » traditionnel est bien le 1 er lundi d'ao t. C'est aussi « lah  » le 1 er mai et les jours de gr ve et de ch mage fortuit. Les jours de St-L onard et de Ste-Barbe, on dit : « c'est fi sse », et non : « c'est lah  ».

**ah ** (Coo), **anh ** (Stoumont), *s. m.*, porte   claire voie; li g. **h h **, *dimin.* **de h h ** (li g.), **hauje** (Famenne), ** je** (gaum.), **auje** (nam.), ** je**

(Luttre, Viesville, Nivelles, Houffalize), autche? (Wavre), åje (Wiers), èse (Monceau-sur-Sambre), aise (Dour, Pâturages) = barrière. [Cf. auja (Sté-Marie-Geest) : « paillasson pour se garantir du vent, de la pluie », et GGGG. II 16, v° auja.]

**s'ahèbèder** (verv.; rare), se traîner péniblement (vers celui qui parle).

**ahelé ou ah'lé** (liég. DUV., GGGG., FOR.; Jupille, Seraing), **ah'li** (REMACLE<sup>2</sup>; Stav. DETR.), **ahirlou** (Malm. SCIUS), **ahurlou** (Malm. VILLERS), *s. m.*, alèze, braie, petit lange qu'on met aux jeunes enfants pour les empêcher de se salir. | **ahurlou** (Stav. DETR.) = accoutrement : quel — qu'il a métou !

**aheléye** (liég. FOR.; ard., Bodeux, Bra, Erezée; Nandrin, Scry-Abée; Glons, Darion, Marilles, etc.; *h* mouillée : Chevron), **-éye** (Ampsin, Crehen, Bergilers), **-éø** (Ovifat, Masta), **acheléye** (Marche-en-Famenne, Pellaines, Givet), **-éye** (Namur, Ciney, Dinant, Fosses, Lavacherie, Wavre, Jodoigne, Chastre-Villeroux, etc.), **-iye** (Monceau-sur-Sambre), **ècheléye** (Ucimont), *s. f.*, « aisselée », faisceau (de paille, de blé, de bois, etc.) qu'on peut emporter sous l'aisselle : *ine aheléye di fôtre, di strin, di trimblène* (liég. FOR.) = une trousse de foin, de paille, de trèfle ; à l'aheléye (liég.) = par brassées, à foison; — *spécial<sup>l.</sup>, t. de bûch.*, petit fagot de bois mort : *one aheléye du ramis'* (Chevron); *t. de briquetier*, *ine aheléye di briques* (liég.) = quantité de briques prises en une fois à la haie ou sur la brouette pour être mises en four; *t. de bouch.*, aheléye (liég.) = partie du mouton qui comprend le gigot et le carré, c.-à-d. les côtelettes jusqu'à l'épaule; — *par ext.*, brassée ou même poignée (Givet, Marche, Berzée, etc.); — grande portion : éy ! quine ahelée d' crompîres ! (Ovifat) = quel plat de pommes de terre !; — paquet : il a l'aheléye à drî (Crehen) = il a perdu au jeu toutes les consommations *ou* il a été condamné par le juge à tous les dépens; — charge ennuyeuse, embarrassante : il a foutu la l'acheléye; i 'nn' a one d'acheléye ! (Fosses-lez-Namur); — paquet d'eau, averse (Dinant, Lustin, Mazy) : on n'est jamais r'suwé d'one aheléye a l'oûte (Dinant); — cohue, affluence (Namur, Meux, Perwez, Pellaines, Marilles, Mazy, etc.); — bande, traînée, suite (Namur, Wavre, Mazy, etc.); *spécial<sup>l.</sup>* tous les petits d'une truie; marmaille (Namur); — mêlée, rixe, scène désagréable (Darion, Namur, Dinant,

Ciney, Ambresin, etc.) : dj'a tchê a l'achelèye (Thoremvais, Chastre-Villeroux) ; dj'a djustumint arrivé a l'acheléye (Ciney) ; — affaire, intrigue, farce, imbroglio (Dinant, Jodoigne). [*Le composé rachelèye (Noduwez) = râtelée; rahelée (Gueuzaine, Robertville) = troupeau (de bêtes), cohue (de personnes).*] *Voy. BD 1906, p. 117.*

**aheli** (Stavelot ?), **âheli** (Bellevaux-lez-Malm.), *s. m.*, alisier des bois (*sorbus torminalis* Cr.); alisier alouchier (*sorbus aria* Cr.). [*Altéré par métathèse de al'hî : alisier.*]

**ahèli** (Vielsalm), *v. tr.*, pourvoir qqn de « hèles », assiettes, plats, etc. : lès djônes maryis d' l'Ârdène si vont soint ahèli a Lîdje ; cès djins la sont bin ahélîs ; — *fig.* poqwè v's ahèloz-ve di cist ome la ? = pourquoi prenez-vous cet homme dans votre intimité ? (en qualité de camarade ou de domestique).

**âhelire, âh-, âch-** (ard. ; prov. de Liège ; GGGG. II, 496), *s. f.*, argilière, terrain d'où on extrait de l'argile. *N'existe plus que comme nom de lieu, p. ex. âs âhelires (l. d. d'Ozo, comm. d'Izier) ; âs âchelires (l. d. de Bra) ; l'âhelire (rue de Huy), etc. Autrement on dit fosse ou trô a l'ârzèye.* | **arsiyère** (Bourlers), **arguiyère** (Wiers), **ârzèyi** (Malmedy, Faymonville ; *seul<sup>1</sup> au pluriel*).

**ahèpeti** (Vielsalm), *v. tr.*, couper, tailler au moyen d'une « hêpe » ou hache.

**a-hêr** (Faymonville), **a-hérs'** (Malm. Scius), *dans l'expr. vini* — s'one saquî = venir nez à nez contre qqn, le rencontrer par hasard : i v'v a-hêr sor mi ; *syn.* a-stok. | **hèr-a-hèr** (LOBET), vis-à-vis.

**ahère ?** (Tihange), **ahèrer** (prov. de Liège, Malm., Houffalize, etc.), -è (Marche-en-Fam., Neufch.), -i (Vielsalm), ? **aèrer** (Namur), *v. tr.*, pousser, avancer, introduire (vers celui qui parle) : n'ahèrre nin t'nez d'vins mès afaires (liég.); ahèrre çoula voci (Moulin-du-Ruy) ; *syn.* abouter ; — *v. refl.*, se pousser, se glisser : poqwè vint-i s'ahèrer d'vins nos-autes ? on n' l'a nin houkî ! (FOR.) ; se traîner doucement, *syn. de s'ahèrtchî* (Tihange). [*Composé de hèrer : pousser.*]

**ahèri** (Fléron), *v. intr.* (?), *dans la phrase* : èle ni done nou còp qui n'ahèrêye = elle ne fait aucune avance sans avoir qqch en vue. [*Com-*

*posé de hérî : solliciter, importuner? ou plutôt dér. de a-hér (voy. ci-dessus)? Dans ce dernier cas, le sens serait venir « a-hér », toucher au but?]*

**ahèrtchi ou ahièrtchi** (liég.), **ahértchi** (Malmedy, Vielsalm), **-er** (Weismes), **ahirtcher** (Laroche), *v. tr.*, traîner vers soi, amener avec effort; entraîner: i l'ahètche tot-fér avou lu. [Composé de hèrtchi, hièrtchî: traîner.]

**ahèsse** (liég., verv., Vielsalm, Érezée, Crehen, etc.), **ayèsse** (Ciney, Wasseiges, Namur, Meux), **ayinse** (Chastre-Villeroux), *s. f.*, commodité, chose commode ou utile, ustensile: avu totes sès ahèsses (liég.), awè totes sès ayinses (Chastre-Vill.), lès ahèsses d'ine mohone, d'ine brèssène (liég.); kinohe lès ahèsses d'ine mohone (liég.) = connaître les êtres d'une maison; — (ard.) cour, place ou jardin près d'une maison; endroit où l'on remise l'attirail de la ferme; (Malm. VILL.) bâtiment qui sert à l'usage de quelques maisons ou fabriques; — femme galante (FORIR); — vóye d'ahèsse = chemin de 8 pieds de large conduisant à une terre; — dji lî va d'ner si-ahèsse (liég.) = je vais lui donner son compte, je vais le battre. | 1. **ahèssi** (liég., verv., Vielsalm), **-i** (Spa, Malm., Faym.), **-er** (Laroche), **-è** (Marche-en-Fam.), **aèssè** (Ortheuville), **ayèssi** (Namur), **ayinsî** (Chastre-Vill., Thorem-bais), *v. tr.*, servir, accommoder (qqn de qqch), le pourvoir de ce qui est à sa convenance: vos d'vrîz m'ahèssi d'on louwis d'ôr (REM.<sup>1</sup>); ahèssi sès candes (liég., Visé) = servir ses clients; s'ahèssi (liég.) = se pourvoir (de ce dont on a besoin); — *par anal.*, ahèssi = battre (qqn), lui donner son compte; ahèssi on pourcè (Visé) = tuer un porc. | **ahèssi** (gaum. Ste-Marie-sur-Semois), *part. adj.*, mis, arrangé, vêtu, *dans l'expr.* t'ès bin ahèssi = bin viti (bien vêtu); *cf.* « **aahessi** [lire ahèssi?], convenable, en ordre, confortable, à l'aise » (MAUS Voc. gaum. ms.). | **ahèssûle** (Bovigny), **-eûle** (Neuville-Vielsalm), *adj.*, serviable. | **ahèssâve** (liég., verv.), **ahèssihâve** (Malm. VILL.), **-âbe**, **-âve** (Érezée), **ayèssâbe**, **-auve** (Basse-Sambre), *adj.*, 1. (liég., verv., Basse-Sambre) commode, utile; — 2. (liég., verv., Érezée, Malm.) serviable, obligeant. | **ahèssâvemint** (liég. FOR.), *adv.*, commodément, utilement: v's avez arindjî vosse mohone (maison) ahèssâvemint. [Voy. **âhe**, dont ahèssi est dérivé, comme le prouvent les formes anciennes aisenchier, aisechier, ahechier.]

2. **ahèssi** (gaum.), **-er** (Faymonville), **ahèssi** (Vielsalm), ? **ahìrsi** (Spa), *v. tr.*, exciter, lancer (un chien contre qqn) : i m'ahèssint lès tchins (Vielsalm). [Composé de hèssi, -er, hèssi, hìrsi, même sign. ; cf. REM.<sup>2</sup> hièrsi, VILLERS-GGGG. hersi, HAUST, *Voc. de Stav.*, hièrsi.]

**ahéutchi** (gaum.), *adj.*, 1. (MAUS *Voc. gaum. ms.*) « mal en hanches » ; (LIÉGEOIS : Tintigny) « qui a les hanches peu saillantes » ; — 2. (MAURY : Chiny) « fort en hanches ». [Ces traductions contradictoires sont, pensons-nous, inexactes, du moins les deux premières. Le sens de ahéutchi doit être simplement « enhanché », c.-à-d. pourvu de hanches ; cf. enjambé. C'est le déterminatif qui indique que la personne est bien ou mal « enhanchée ».]

? **ahèti** (liég.), *v. tr.*, rendre « hêtî » ou bien portant, sain.

**aheùi** (Malm. SCIUS), *s. et adj.*, « éveillé, vif, gai ; syn. rèveùi » ; *voy. Arm. dol Saméne*, 1905, p. 52 ; 1912, p. 68. | **ahùi** (« axhuï » : Malm., *Brouillon du Dict. de VILL.*), *adj.* « attifé, ajusté, adonisé ».

**s'aheùki** (Ucimont), **-ir** (gaum. : Tintigny, Sté-Marie-sur-Semois, Chenois-lez-Virton), **s'ayeúkir** (gaum. : St-Léger), **s'ahùkiè** (Neufch.), 1. *arch.*, se couvrir la tête de la « heûke » (voile épais dont les femmes s'affublent aux enterrements et qui dissimule complètement le visage, le buste et les mains; anc. fr. huque, néerl. huik : capuchon) ; — 2. se couvrir la tête de sa jupe relevée (pour se préserver de la pluie, du froid) : aheùki-te, tu vas être trèpâye (trempée) ; dju m'â aheùki dè (dans) ma cote (Sté-Marie-s.-S.); — 3. *par anal.*, s'affubler, s'accoutrer, se coiffer singulièrement ; coume t'è aheùki ! (Chenois). *Ne se dit d'ord. que des femmes.* | *Le dérivé s'a-eùk'ler* (Rochehaut, Sugny), **s'ayèk'ler** (Bohan), **s'ayuk'lè** (Givet) a les sens 2 et 3 ; *il peut aussi s'employer transitivement, par ex. dj'é ayèk'lé ma cote* (Bohan), *et au part. p.*, èle astèt bin ayuk'léye (Givet) = elle était bien emmitouflée. | **s'aheùki** (Visé : P. MERX), s'accointer, se lier (avec qqn), attirer (qqn) chez soi : i n' si fât nin aheùki d' parèyès djins. | **aheùkiè** (Ortheuville), *v. tr.*, enjôler, captiver : to n' ti vas nin fêt aheùkiè d'one parèye, sûremint ! *Ord' s'aheùkiè* (Ortheuville, Bande, Roy), *v. refl.*, s'accointer d'une « heûke » (coureuse, femme mal vêtue et de mauvaises mœurs). | **aheùketer** (Jupille), *v. tr.*, attirer, rendre familier (qqn) chez soi : dji n' vou nin — cès djins la è m' mohone ; *syn. ac'mwède*. | **aheùtchener** (Méry), *v. tr.*, accoutrer. [Voy. a-hoke.]

**aheûre** (liég., verv., Esneux, Stavelot, Visé, Villers-l'Évêque), **ahøy** (*h* mouillée : Faymonville, Coo, Vielsalm), **acheûre** (Mazy), *v. tr.*, faire tomber en secouant vers (celui qui parle) : ahoyoz lès poumes vès l' vôle (Vielsalm) ; — *v. intr.*, tomber vers : lès pomes ahoyèt djas dès abes (liég.) ; il ahoya djas d' l'âbe (Visé) = il dégringola de l'arbre ; on direût in-ahoyou dè cîr (liég.) = on dirait qqn qui est tombé du ciel. [*Composé de heûre : secouer, lat. excutere.*]

**aheûri** (liég.), *v. tr.*, ensorceler, « enguignonner » : i m'a-st-aheûri, tot-a-fait m' toûne a tchin. [Rare ; on dit plus souvent : i m'a pwèrté heûre ; voy. GGGG, I, 293.]

**ahèyance** (liég. GGGG, II, 496), *s. f.*, chance, bonne fortune : ont-i avu d' l' --! (God. HALLEUX ; Bull. t. 53, p. 132.). | Nam. astchèyance.

? **ahèyi** (liég.), *v. intr.*, aider (?) : tot lî tchêye èt rin n' lî ahêye (*Dict. des Spots*, n° 2956) = « tout lui arrive et rien ne l'aide ».

**ahièrpi** (GGGG, I 15, II 548), *v. tr.*, saisir, attirer violemment : i v's ahièrpint m' soûr po lès fesses (B.D. *Choix de chansons*, p. 105, dans un texte de 1634) ; *t. archaïque*, *auj. inusité*. [*Comp. fr. harper, harpailleur : empoigner.*]

**ahileter** (Herve, Visé), **ahiyeti** (Vielsalm), *v. intr.*, 1. tomber (vers celui qui parle) en sonnant ou avec fracas : lès cwârês ahiletit foû dès fignêsses sol pavêye (Visé) ; — 2. arriver précipitamment : èl veûs-se ahileter ? (ib.) [*Composé de hileter : tinter.*]

? **ahinant** (Beauraing), encombrant. *Exemple ? L'h est-elle aspirée ?*

**s'ahineli** (Vielsalm), se fendiller plus avant : l'anse do tchêna s'ahinèle.

**ahiner** (liég., Stavelot), **-i** (Vielsalm), *v. tr.*, jeter vers (celui qui parle) : tu m'ahinerès lès troufes (Stavelot) = tu me jetteras les mottes de tourbe ; is ahinint dès pîres po n' mi nin lèy passî (Vielsalm) ; — *v. intr.*, se jeter vers : loukîz 'ne gote li nîvaye qu'ahène dizos l'ouh (liég.).

**a hipe** (liég., Vielsalm), **a chipe** (Marche-en-Fam.), *loc. adv.*, 1. à l'extrême limite, en danger de tomber : dji nèl mètrû dja pus lon, il est-a hipe (Vielsalm) = je ne saurais le mettre plus loin, il est à l'extrême bord ; — 2. à peine, tout juste, tout le bout du monde : s'i-gn-a

treūs sopènes divins ç' potikèt la, c'est-a hipe (lièg. FOR.) = s'il y a trois chopines dans ce petit pot, c'est tout le bout du monde. *Voy.* a hape. | **ahipi** (Vielsalm), 1. *v. intr.*, glisser vers : si norèt ahipa soû di s' tahe = son mouchoir glissa (vers moi) hors de sa poche; — 2. *v. tr.*, faire glisser vers soi, chiper, escamoter : dji lì ahipa s' norèt sins rin dire = je lui chipai son mouchoir sans rien dire.

**ahirlou, ahurlou, voy** ahelé.

**ahiti** (Vielsalm), *v. intr.*, foirer (vers celui qui parle).

**ahiver** (lièg. DUV., FORIR; ard. BODY, *Agr.*), **ahiver** (Jupille; Fosses-lez-Namur; nam. *d'après* GGGG.), **aïver** (nam., Stave), **ayiver** (env. de Nam. ?), *v. tr.*, 1. cultiver, éléver de jeunes plantes ou arbres : dins l' temps passè, on aïeveuve si mostaude li minme (Lustin) : mès célèris n' sont nin co assez ahivés po polu lès r'piquer (Fosses); *v. refl.* : lèyiz-lès s'ahiver cor one yûtinne di djoûs d'vent d' fe vos pârcs (Fosses); — 2. *spécial* obtenir par la culture : nos avans aïvé one novèle sorte di canadas (nam. BOIG.); — 3. éléver (un enfant) : aïver on-èfant (nam. L. LOISEAU); — 4. (lièg.) cultiver (la terre) : ahiver on tchamp, ine hoûbire (FOR.); ahiver l' tére po l'èblaver (Jupille). [*Le contraire est dizahiver* (nam. GGGG.), *d'zivé* (Falmignoul) : arracher, extirper (p. ex. les mauvaises herbes).]

**s'ahlari** (Cherain, Faymonville), s'éclaircir, *en parlant du temps* : lu temps s'ahlarit (Cherain); se rasséréner : lâ ci s'ahlarit (Faymonville). [*De l'adj. hlari* : clair, pur, serein.]

**a hoke** (Pellaines, Court-Saint-Étienne), **a oke** (Wavre, Neer-Heylissem, Jodoigne, Perwez), **a yuke** (Givet), *loc. adv. dans l'expr.* s' mète — : se mettre à l'abri (de la pluie). [*C'est l'anc. fr.* hucque, heucque, *néerl.* huik (cape, capuchon), *anc. w.* hoike 1415, heuke 1420, *dimin.* hockeal 1415, heukial 1422, *Bull.* t. 6, fasc. II, p. 105-7; *voy.* ahefiki.]

**ahoker** (Flandre franç. VERM.), *v. tr.*, accrocher, arrêter, *seulement dans le prov.* lés bièles fyses ét lés vièyes loques trouv'te toudi qu'i l's ahoke.

**ahonti** (lièg., Sprimont : dj'ahontéye), **ahonti** (REM.<sup>1</sup>; Malm. VILL., Visé, Spa : dj'ahontih; Charleroi, Ellezelles), **-ier** (Laroche), **aonti** (Namur), **ahotiner** (Faymonville), *v. tr.*, honnir, humilier, morti-

fier : dji l'a-st-ahontî d'vant tot l' monde (liég.); travayî n'ahontît pérsonne (Wavre). | **ahontchi** (gaum. : St<sup>e</sup>-Marie-sur-Semois), *v. tr.*, empoigner, secouer (pour faire honte) : dju m' va l'ahontchi paus tchèvous (par les cheveux). | **ahontièdje** (liég.), **-tihèdje** (Malm. Vill.), *s. m.*, humiliation, affront : on li a fait si-ahontihèdje divant tot l' monde (liég.).

1. **ahopeler** (liég.), **ahopeli ou ahopeti** (Vielsalm), **ahoper** (REM.<sup>2</sup>), *v. tr.*, amonceler, ramasser en « hopé » : li bîhe a-st-ahopelé l' nîvaye (liég.); l'årdjint djôneléye s'on l'ahopeléye (*Alm. M. Laensberg*, 1891, p. 36). | **a hope** (Marche-en-Fam.), *loc. adv.*, plein, bondé : on banstè a hope.
2. **ahopeler** (Condroz), *v. intr.*, accourir au trot, en faisant « hop, hop » ou des « hopes » (des sauts).

**ahorer** (liég., verv., Spa, Stav., Érezée, etc.), **-i** (*h* mouillée : Vielsalm), **achorer** (Andenne, Dinant, Laroche, Houffalize, Cherain, etc.), **-è** (Marche-en-Fam.), *v. tr.*, égorger (un bœuf, etc.); *par anal.*, *arch.*, assassiner, massacrer (qqr); — *techn.*, *t. d'arm.*, échancrer; creuser au burin ou à la lime, faire un cran de noix, une gorge de chien, etc. ; *subst.* ahorèdje (liég.); *t. de puddl.*, ahorer l' tchaudire = dégager la chaudière pour activer le tirage (Seraing); — achorè l'astandje do vèvî (Marche-en-Fam.) = percer la digue du vivier (pour faire couler l'eau); — **achorer** (Mazy, Leuze-Éghezée), **-è** (Dinant), *v. intr.*, accourir à travers tout; c'est-on-achorè (Dinant) = c'est un homme qui va à travers tout. | **ahoré** (liég., Fléron), décharné, maigre : on visèdje ahoré = une figure de trépassé; elle a lès tchifes ahorèyes = elle a les joues creusées, enfoncées; *se dit surtout des vaches qui ont le flanc creux* : mès vatches sont ahorèyes, i sèrè timps d' lès candjî d' wède. [Dans ce sens on dit horé à Thimister-Clermont.] | **ahorâhe** (liég., rare), *s. f.*, **-èdje** (liég.), **achoradje** (Andenne), *s. m.*, action d'égorger. | **ahoreù** (liég.), **ahoreûr** (*h* mouillée : Vielsalm), **achoreù** (Andenne), *s. m.*, celui qui égorge, boucher; *p. anal.* (Andenne) bourreau, meurtrier. | **ahoreûre** (Sprimont), **-ore** (Stavelot), **-eure** (*h* mouillée : Vielsalm), *s. f.*, trou pratiqué dans la gorge de l'animal (porc, bœuf, etc.) pour le faire saigner. [Composé de horer : creuser, percer (une ouverture, un canal).]

**ahossi** (liég.), *v. tr.*, secouer (vers celui qui parle); — *v. intr.*, vaciller (vers celui qui parle).

1. **a hote** (liég.?), **a ote** (Couvin), **a hète** (gaum.?), **a ite** (Mons), **a yute** (Houdeng), *exclam.*, *t. de charr.*, à droite. *Voy.* a hâr.

2. **a hote ou mieux a ote** (Sté-Marie-Geest), *loc. adv.*, en panne : le tchaur a sti a stok ét el a d'méré a ote = le char a buté contre l'obstacle et il est resté en panne. | ? toumer **a houte** (liég. : L. COLINET) = être à court de marchandises, de travail, de raisonnement. | **ahote** (liég.), *s. f.*, halte, arrêt, repos ; ahote ! = holà ! halte-là ! cri poussé notamment par le mineur, etc., pour faire arrêter la machine ; soner ahote ou l'ahote (liég., Huy) = sonner le repos dans une usine ; fé ahote (ib.) = suspendre un instant le travail, la marche, s'arrêter. | **ahotî** (Vielsalm), **ahoter ou mieux aoter** (Wavre, Genappe, Viesville, Monceau-sur-Sambre, Chastre-Villeroux, Court-St-Étienne, Bourlers, etc.), **aotè** (Couvin, Givet), **awoter** (Berzée), **ahotèy ou aotèy** (gaum. : Buzenol, Tintigny), I. *v. tr.*, arrêter, retenir par un obstacle ; *ne s'emploie guère qu'au part. passé passif* : yèsse aoté (Chastre-Villeroux), d'mérer ahotè (Perwez) = être, demeurer arrêté, embourbé, *fig.* à quia ; *se dit surtout d'un véhicule en panne* : s' tchaur èst-aotè dins lès broûs (Givet); — II. *v. intr.*, s'arrêter, être arrêté : la tcharaye èst trop grosse, èl tchê (char) va ahotèy (Buzenol). [*Le contraire est déhotèy* (gaum.) : désembourber.]

? **ahou** (Herve?), dans l'*expr.* « a l' , syn. a l'awête » ? *Voy.* ahouôte.

**ahoubotî** (Vielsalm), abrité dans une « houbote » ou hutte : i sont ahoubôtîs la haut (pour se protéger du vent et de la pluie).

**ahoucherie ou mieux aoucherie** (Wiers), *s. f.*, groupe d'arbres.

? **ahoûdi** (gaum. : Sté Marie-sur Sem.), *signalé dubitativement dans* : èl tè s'ahoûdit = le temps se couvre (se fâche ?); c'est lu qui l'è ahoûdi = c'est lui qui l'a excité, animé.

**ahougni** (Vielsalm), *v. tr.*, mettre le foin en « hougnes » ou veillottes ; *par ext.* : l'ivièr èst-ahougni d'vent noste ouh = la neige est amassée en tas devant notre porte. [Wall. allem. rahougnen, *voy.* BASTIN, *Voc. de Faymonville*, v<sup>o</sup> hougne. — *Connait-on aussi ahougneter* : mettre en « hougnètes » ?]

**ahouki** (liég.), **ahuker** ? (nam. ?), *v. tr.*, appeler ; anc. fr. ahuchier. | **ahoukèdje** (liég.), *s. m.*, appel : on ôt l'alôye qui r'print s' rèspleû d' — (A. XHIGNESSE).

1. **ahoûler** (Coo, Cherain), **-è** (Neufchâteau), *1. v. intr.*, hurler, aboyer lugubrement, *se dit d'un chien* : on l'ôt ahoûler d'jusqu'a vola (Cherain) ; — *2. v. tr.*, attaquer de ses aboîments, *se dit d'un chien* : i s'è fait ahoûlè di m' tchin (Neufch.) ; *par anal.*, accabler d'insultes. | **ahourler** (Namur PIRSOUL), **acourlè** (Givet), *v. tr.* (?), huer, pousser des huées contre qqn, l'injurier violement, comme en hurlant. *Voy. toutefois ahoûrler ci-après.*

2. **s'ahoûler** (Stavelot), *v. réfl.*, s'abriter (de la pluie, du vent), *syn.* **s'ahouter** (ib.); *composé* su rahoûler (ib.). [*Parait être altéré de \*s'ahoûrler, dérivé de hoûrlé* : bosse ou éminence dans le terrain ; hoûle (Marche-en-Fam.) : petit talus.]

**s'ahoulpiner** (Verviers LOBET; Fléron, Fontin-Esneux), *v. réfl.*, s'acagnarder, rester indolent au coin du feu : èl plêce d'ovrer, i s'ahoulpinèt àtoû dè feû. [*Composé de houlpiner* : lambiner, fainéanter ; *dérivé* houlpê : fainéant, cagnard.]

? **ahoulter** (Érezée), *v. tr.* heurter : si tchérète a v'nou — l' mîne ; *fig.*, froisser (au moral). [*Composé de houlter* (ib.), *même sign.* — *Sans doute altération de hourter, ahourter.* — *Voy. ahourter.*]

**ahoum !** (Fontin-Esneux), « cri sourd poussé par qqn qui vient de satisfaire un appétit glouton ».

**s'ahouri** (Vielsalm), *v. réfl.*, s'abriter (de la pluie), se construire un abri contre la pluie ; *part. p.*, (es)se ahouri = (être) abrité, à couvert. | **a hourihe** (Vielsalm, Masta), **-isse** (Érezée), **-iche** (Wanne, Neuville-lez-Vielsalm, Laroche, Houffalize). **a ouriche** dol plêwe (Ortheuville), **a horiche** (Marche-en-Fam.), **a oriche** (Bande), *loc. adv.*, à couvert, à l'abri (de la pluie). [**houri** (Vielsalm, Faymonville, Wanne, Bodeux, Trooz, Sprimont, etc.), **hori** (Verviers, Villers-Sté-Gertrude, Theux, Stavelot), **horer** (Liège), *ord' v. intr.*, se mettre à couvert : nos avans houri pol plêve (Sprimont) ; *qqfois v. réfl.* : si horer (liég.), si hori (Theux) ; *rarement v. tr.* : hori one walée (Moulin-du-Ruy) = s'abriter d'une averse.] *Voy. a hoke, a houtche, a houte.*

**s'ahoûriner** (Lincé-Sprimont), *v. refl.*, *t. de charp.*, monter son « hoûr », ou échafaudage : loukiz di 'v' bin ahoûriner = prenez soin de bien monter votre échafaudage.

**ahoûrler** (liég. Duv., For. ; Sprimont ; Ciney, Fosses-lez-Namur), **aoûrler ou awoûrler** (nam. F. D., Boig. ; GGGG. I 15, II xxxv), **aoûrlè** (Dinant, Vonêche), *v. tr.*, 1. assommer [Duv. *seul ajoute « couper la gorge », sans doute par confusion avec ahorer*] : ahoûrler a côps d' hawê (For.) = assommer à coups de hoyau ; i l'a aoûrlé d'on côp d' pougn (nam.) ; si t' dis cor on mot, dji t' ahoûrléye (Ciney) ; — 2. (Dinant) asséner : aoûrlé on coup d' baston. [PIRSOUL est seul à définir le nam. ahourler par « huer » ; voy. ci-dessus ahoûler. Il s'agit évidemment de deux mots différents. — *Le simple hoûrlè* (Marche-en-Fam.) = tuer, étourdir d'un coup].

**ahourter** (Malm. VILL. ; Faymonville, Stavelot, Sprimont, Érezée), **-i** (Vielsalm), *v. tr.*, heurter, toucher, effleurer ; *fig.* blesser, offenser ; ô n' wès'rët ahourter vosse tchëvô, i-est si wëtch'rës (fougueux) (Faym.) ; — s'ahourter (Malm. VILL.) = se buter, s'entêter ; — ahourter on pan (Jalhay, Solwaster?) = entamer un pain. | **ahourté** (Malm., Spa, etc.), *part. p.*, 1. vexé, blessé : i-est vite ahourté, *syn.* aduzé ; — 2. buté, entêté, opiniâtre : il èst-ahourté (Spa). | **ahourtédjé** (Malm. VILL.), *s. m.*, attouchement, toucher. | **ahurter** (liég. DUV. ; Stav., Malm. VILL.; Mons DELM.), *v. tr.*, heurter, choquer ; — *v. refl.*, 1. se buter, s'obstiner ; — 2. (Glons, Roclenghe) s'accointer : ni v's ahurtez nin avou 'ne si-faite kipagnèye. | **ahurtumint** (Malm. VILL.), *s. m.*, aheurtement, opiniâtré, entêtement. [Pour le *v. simple*, VILL., *Dict. maln.*, ne donne que hurter = heurter, toucher, offenser.] Voy. ahoulter.

**ahourtèy** (Sté-Marie-sur-Semois), *v. tr.*, faire avorter, faire manquer : si la pouye n'avout-m' ahourté sès ûs (en cessant de couver), dj'arou eû ène bèle couvâye du pouyans ; s'i n'avout-m' ahourté m' côp, dj'arou fât dès guîes tout-plè (j'aurais abattu beaucoup de quilles) ; in côp ahourtèy = un coup raté. | **ahourtèy ou ahourtan** (ib.), *s. m.*, avorton : çu n'est qu'in —. [À Tintigny : avourtèy, avourtan.]

**a houtche** (Trooz, Lincé-Sprimont), *loc. adv.*, à l'abri (de la pluie, du vent) : èsse ou si mète —, être ou se mettre —.

**a houte** (liég., Huy, Cras-Avernas, Chapon-Seraing, Esneux, Hamoir, Ferrières, Érezée, etc.), **a hôute** (liég. Duv.), **a choute?** (Laroche, Marcour, Warisy), **a hute** (liég. GGGG. II xxxv; Marché-en-Fam.), **a-y-ute** (Ciney, Dinant, Givet, Mazy, Dailly, Fosses, Ambresin, Wasseiges, Nivelles, Charleroi, Genappe, Berzée, Harmignies, Chappelle-lez-Herlaimont, etc.), *loc. adv.*, à l'abri (de la pluie), à couvert, en sûreté. | **ahoute** (liég. FOR.; Jupille, Vottem), *s. f.*, abri, égide, ce qui protège : à prétimps l'âme si ravigurêye dizos l'ahoute dé solo (*Bull.* 35, p. 141); on coûrt às armes ét às ahoutes (= retranchements; L. COLSON, *C'esteût 'ne fêy*, p. 118); ine ahoute (Jupille) = un abri pour les vaches, au milieu de la prairie. | **ahouter** (liég. FOR.), *v. tr.*, abriter : dj'ahoute, nos ahoutans; vocal on lavasse, ahoutans-nos (FOR.); li prétimps v's ahoutêye, tchantez, pitits oûhêts! (*Bull.* 44, p. 39). | **s'ahoutèy?** (gaum. : St-Léger), s'abriter. [*Cf.* gaum. hutèy Buzenol, St-Marie), *v. intr.*, se loger dans une hutte.]

**s'ahoutèy** (gaum. : St-Léger, St-Marie-sur-Semois, Tintigny), **s'awa-tèy** (gaum. : Prouvy-Jamoigne), *v. refl.*, se coucher, se fourrer dans son « wa » (paillasse à moitié remplie de foin et de feuilles sèches, d'où : mauvais lit); se coucher dans la paille ou le foin, de façon à s'y enfoncer; *part. passé* : vè-t'-la mou bin ahouté da l'fon (St-Léger); — *en parl. des oiseaux*, faire le gros dos et s'enfoncer la tête sous les ailes (Tintigny, St-Marie-sur-Semois). [*Connait-on quelque part, en pays gaumais, les formes \*s'awoutèy, \*s'awotèy?*]

**ahoute** (Vielsalm), *s. f.*, écoute, action d'écouter; *dans l'expr.* a l'ahoute = aux écoutes. | **ahouter** (Huy, Condroz), *v. tr.*, écouter en cachette, espionner : li ci qu'ahoute, li diale l'aloûde (*cf. Spots*, n° 978). *Voy. achoûter* BD 1906, p. 119

? **s'ahoutri** (Herve : J. LERUTH), « *syn. de s' kifroter* ». *Le sens est sans doute* : se vautrer ou se frotter en tout sens contre (un objet); *cf. GGGG.* I, 108 : si kihôûtrî, nam. cohoûtrî; DASNOY : houdrier; Laroche : s'ki-hôûdrier.

**ahouviè** (nam. F. D.) ou mieux **aouviè** (nam. Boig.), *v. tr.*, déchausser (un arbre) : vos iroz aouviè ostant d'aubes po mète di l'ansène (Boig.). [M. BOIGELOT croit qu'on disait naguère aouviè l' tchôke = ouvrir la tranchée pour commencer à bêcher un champ; *d'après* M. LAMBILLION, on dit douviè l' tchôke.]

**ahouwer** (liég. BORM. *Voc. des houill.*), *v. tr.*, garantir, protéger : in-ovrî qui s'ahowe bin = un ouvrier prudent, qui veille à sa sécurité ; di deûs èn'mis, li pus a s'ahouwer (celui dont il faut le plus se garantir), c'est bin sovint l' pus p'tit (God. HALLEUX, *Bull.* t. 39, p. 255) ; — *spécial* : ahouwer on beûre (BORM., GGGG., FOR.) = obstruer une bure abandonnée, la combler ou l'entourer d'un mur pour prévenir les accidents. | l'**ahouwèdje** d'on beûre (FOR.) = l'action d'obstruer, etc. [Composé de si houwer : se garantir ; du néerl. schouwen, all. scheuen.]

**ahover** (liég., Stavelot, Érezée, vallée du Geer, etc. ; *h* mouillée : Bodeux, Faymonville), **-i** (*h* mouillée : Vielsalm), **achover** (Cherain, Laroche, Houffalize ; Darion, Pellaines, Fosses-lez-Namur, Mazy, Chastre-Villeroux, etc.), **-è** (Awenne), **acheuver** (Amberloup), **achouver** (Le Roux), **-è** (Givet), *v. tr.*, balayer (vers celui qui parle) : dj'aheûve, nos ahovans (liég. FOR.), ahovez-me çoula chal (liég.) ; — *v. refl.*, s'amasser, se rassembler.

**ahrowi** (Neuville-Vielsalm), *v. tr.*, rendre « hrou », cru, humide : lu temps est-ahrowi. | **acrouwi** (Glons, Esneux, Érezée, etc.), **acrewi** (Genappe, Fosses), **acrèwi** (Wavre), **acruï** (Mons, etc.), même sign. *Voy. BD* 1906, p. 136.

**ahu** (Flandre franç. VERM.), « cri pour huer les ivrognes, etc. ».

**ahufeter** (« au-delà de Thuin » [?], *d'après DELM. Gloss. montois*), *v. tr.*, indisposer, animer (qqn contre un autre). [Voy. SIGART, einhufeté.]

**ahuflier** (liég.), **-i** (Vielsalm), *v. intr.*, arriver en sifflant : lès bales ahufliant (Viels.) = les balles venaient siffler à nos oreilles. [Le sens transitif appeler en sifflant existe-t-il ?]

**ahulâde** (Malm. VILL., Stavelot) ; *s. f.*, giboulée, ondée, pluie violente et impétueuse, mais de peu de durée. | **ahuler** (Condroz), *v. intr.*, arriver avec un sifflement sourd (?) : « un homme du Condroz, qui avait pris un remède contre la pierre, m'a dit qu'èles (les pierres) avit ahûlé foû... » (Jos. SCHOENMAEKERS). [Du néerl. huilen, all. heulen, qui d'autre part a donné le w. hoûler (liég.), hûler (nam.) : hurler, siffler sourdement ; cf. GGGG. I 310. — Voy. ahûyi.]

**ahuré** (BD. *Choix de chansons*, p. 77), ahuri : dji fou tot — qwand dj'oyi li tabor souner (texte de 1631). | **ahuri** (liég. DUVIVIER), *v. tr.*, étourdir, ennuyer. | **ahéré** (gaum. MAUS : « décidé et leste »), **aheuréy** (gaum. Buzenol, St-Léger), **ahèrèy** (St-Léger), étourdi, écervelé : c'est dès aheuréys; ou-ce què t' t'a vas si ahèrèy ? (St-Léger). | **ayuri** (Thuin, Ellezelles, Frameries, Quaregnon, Maubeuge), ahuri, étourdi, saisi : èn' nos ravise nin si ayuri ! (Maubeuge); yèsse a couye ayurie (Frameries) == se trouver sans ressources.

? **s'ahûster** ou **s'ahûzeter** (Nessonvaux, *d'après* BAILLEUX, *Dict. m.*)  
s'apaiser. — *Voy.* ahûzeler.

**ahûyi** (Vielsalm), *v. intr.*, arriver en sifflant, *se dit surtout du vent* : li mâle air ahûye ol tchambe pol crêyeure di l'ouh. [*Voy.* ahûler, *et cf.* GGGG. rahuî (Malm.) « rappeler qqn en sifflant ».]

**ahûzeler** (Malmedy), *v. intr.*, souffler, venter (vers celui qui parle) : l'air qu'ahûzèle foû dès sapins; arriver précipitamment; *cf.* rahûzeler, GGGG. II 269. | **ahûzer** (liég.), *v. intr.*, *même sign.* — *Voy.* ahûster.

## Notes d'Étymologie et de Sémantique

### 40. w. **distal'té** (*dital'té, d'talté*)

Grandgagnage, I, 177, enregistre *dital'té* (fatigué, incommodé, souffrant), que donnent aussi les dictionnaires de Remacle, de Lobet, de Forir, de Hubert et de Scius. Il n'existe plus, croyons-nous, que dans la région Liège-Verviers-Malmedy. Exemple au XVIII<sup>e</sup> siècle : *Vos avez bin l'air dital'té* (Théâtre liégeois : *Hypocondes*, II, sc. 6), « vous avez bien l'air défait ».

C'est l'anc. fr. *destalenté* (découragé, dégoûté), participe du v. *destalenter* (décourager, priver du *talent*, c.-à-d. du désir, de l'envie de faire une chose). Le patois de la Beauce a conservé *détalenté*, « dégoûté » (<sup>1</sup>).

La forme wallonne *dital'té*, ou mieux *distal'té*, est régulière : la protonique primitive y disparaît de même que dans *agaim'ter* (a + gaimenter), *apâh'ter* (anc. fr. apaisenter), *fièm'té* (serpette : \*ferrament-ellum), *tchèp'ter* (charpenter), *spaw'ter* (épouvanter), *bol'ðjî* (boulanger), *vol'ttî* (volontiers), etc.

J'ai noté aussi à Verviers **kutal'té**, et M. l'abbé Dethier me signale *kètal'té* à Robertville lez-Malmedy, avec le même sens « affaissé, abattu, défait (à la suite d'une orgie, d'une insomnie, d'une indisposition) ». Il faut y voir le produit d'une dissimilation (*d-t > k-t*), facilitée d'ailleurs par le grand nombre des mots à préfixe *ki-* (<sup>2</sup>).

L'anc. fr. connaît encore *atalenter* et *entalenter* au sens de « exciter, animer, mettre en goût ». Le second n'a rien laissé en

(<sup>1</sup>) Voy. GODEFROY, *Dict.*, SCHELER, éd. de *Berthe aus grans piés*, p. 152, et GRANDGAGNAGE, v<sup>o</sup> *talan*.

(<sup>2</sup>) Comparez dans BASTIN, *Voc. de Faymonville* : *dèlègîner* ou *kèlègîner*, dérivé de l'anc. fr. *delaidengier* : injurier.

wallon, mais *\*atal'ter* a dû exister chez nous et existe peut-être encore. Du moins **ratal'ter**, « réparer légèrement », est signalé à Glons, et j'ai noté vers 1900 **atal'tiné**, « attifé, accoutré », à Comblain-la-Tour : *èle est droldimint atal'tinéye*.

Le sens attribué à ces deux derniers mots montre bien que *dital'té* marque, non seulement un état psychique (découragé, dégoûté), mais aussi, tout naturellement, la manifestation extérieure de cette disposition morale (défait, c'est-à-dire 1. dont le visage est décomposé, 2. dont les vêtements sont en désordre).

Jean HAUST

#### 41. w. **foûrèhan**

Grandgagnage, II, xxv, est le premier à signaler « *foûrèhan*, *fôrèhan* (printemps), dial. du Limbourg wallon ». Il propose d'y voir un « dérivé inchoatif de *foûre* (foin) ou de *fôre* (pâture des bestiaux). » — On trouve *foûrèhon* dans un conte de la vallée du Geer : *nouk nu r'vièrè l' foûrèhon*, « nul ne reverra le printemps » (*Bull.* t. 29, p. 540), et M. Fréson, de Glons, nous donne cet exemple qui montre que le mot est masculin : *on minerè l'onsène è cot'hé quond i ðalerè, èt à foûrèhon* (au début du printemps) *on l' fôyerè-st-è tère*. — Enfin M. A. Horning explique *foûrèhan* par « fors issant », en comparant le lorrain *œchi fyeu* (exire foris), qui signifie aussi « printemps », et le suisse *fori* (foris ire) (¹).

Je crois que Grandgagnage et Horning ont tous deux partiellement raison : mon premier est *foûre* (feurre, fourrage), mon second *èhant* (issant = sortant), et mon tout à *foûre èhant* signifie « au moment où l'herbe sort de terre et recommence à pousser ».

Pour *èhant*, point de discussion possible. C'est le participe du verbe inusité *\*èhè* (\*exère). J'ai montré ailleurs (²) que le liég.

(¹) *Zeitschrift für rom. Philologie*, XVIII (1894), p. 218. — Körting, n° 3908, enregistre l'explication de M. Horning.

(²) *Voc. du dialecte de Stavelot* (1904), dans le *Bull. Soc. wall.*, t. 44; *Projet de Dict. w.* (1904), p. 19, v<sup>18</sup> *èheù* (dans un texte de 1634) et *èhowe*. — Le verbe composé *rèche* (\*re-exère) existe encore dans le namurois et le sud-wallon, au sens du simple « sortir ».

*èhowe* (énergie, activité) répond littéralement au fr. « issue » ou plutôt à la forme génueine « eissue, essue », lat. \*exuta.

Mais *foûr-* ne peut s'expliquer par *foris*, qui a donné en wallon 1<sup>o</sup> l'adv. *foû*<sup>(1)</sup>, lequel se place après le verbe, comme dans le lorrain *œchi fyeu*; 2<sup>o</sup> le préfixe *for-* (*fornoûri, forsôlé*, etc.), même devant une voyelle (*foraler*, GGGG. II 526). — Pour justifier *foris* dans notre locution, il faudrait tout au moins l'analyser en *foû + rèhant* (\*re-exantem).

M. Horning allègue deux expressions qui renferment un infinitif pris substantivement : « le sortir » = l'action ou le moment de sortir, après la claustration d'hiver<sup>(2)</sup>. Mais, dans son hypothèse, ce serait le participe ou le gérondif « le fors issant » ou « le sortant » qui remplirait la même fonction en wallon. Cela me paraît insolite, tandis que la syntaxe « au feurre issant » n'a rien que de très ordinaire et de très satisfaisant<sup>(3)</sup>.

Sans doute, on peut m'objecter que *foûre* désigne toujours l'herbe assez haute, bonne à faucher, et même surtout l'herbe fauchée et séchée, le foin (all. Heu). Mais le *foûre* peut être « l'herbe qui doit devenir du *foûre* » (sens prégnant). D'un autre côté, à l'origine, la signification était certainement plus générale : l'all. *Futter* désigne la nourriture des animaux, la pâture, et tel est aussi, à mes yeux, le sens premier de *foûre*<sup>(4)</sup>. Or le meilleur aliment des vaches, c'est l'herbe sur pied. N'oubliions pas qu'il s'agit ici d'une région herbagère (vallée du Geer et pays de Herve), où la grande préoccupation du fermier est de pouvoir nourrir les bêtes. On y attend avec impatience le moment où

(1) Je dois cependant signaler *foû-r-eûr* (« hors heure, trop tard »), qui se trouve dans *Forir*, mais que je n'ai jamais entendu.

(2) Pour l'idée, comparez le w. *bizâhe* dans *Forir*.

(3) Comparez *à solo moussant* (Malmedy), au soleil couchant, etc. ; *aoust issant* (God.) = à la sortie d'août.

(4) Comparez le w. *wêde* (de l'all. *Weide* : pâturage), qui, en liégeois, signifie « prairie », et, en malmédien, seulement « herbe » : *dul wêde*, de l'herbe, *on fistou d' wêde*, un brin d'herbe.

l'herbe pousse. — Au surplus, le *foûre éhant* s'allie si bien à l'idée de nourrir les bêtes (*fôrer lès bièsses* : leur donner du fourrage) que cette idée a produit la forme altérée *fôrèhan*, notée par Grandgagnage.

Enfin — et ceci me paraît décisif — un texte de 1556 des Archives du Ban de Herve (reg. 10, p. 221) contient un exemple archaïque de notre expression : « ne puelent passer parmy le preit synon en wayn temps, voir que *a temps de four essant* aucune fois ». Ce texte me paraît précieux pour plusieurs raisons : 1<sup>o</sup> Dans ces mêmes archives, « four », « foûre » se rencontrent souvent au sens actuel de fourrage, foin, jamais au sens de fors, hors (¹). — 2<sup>o</sup> La façon dont le scribe a coupé l'expression montre qu'il l'analysait comme nous et qu'il ne voyait pas dans *four* un simple préfixe. — 3<sup>o</sup> Si l'on admet mon interprétation, l'emploi de l'expression est ici d'une propriété et d'une précision remarquables : on permet de passer dans le dit pré à l'époque du regain (*è wayin-timps*), mais on interdit formellement le passage au temps où l'herbe pousse, parce qu'alors les tiges sont menues et fragiles et ne peuvent être brisées sans dommage, ce qui n'est pas le cas pour l'herbe du regain.

Jean HAUST

#### 42. gaum. **foûsson**

J'ai relevé cette forme à l'E. de Virton (à Musson et à Ruette) : *ma grand-mère pèrnout deus crâfes d'écayèt pou faire in foûsson*, « ma grand-mère prenait deux coques de noix pour faire un — ». La forme *foûssan*, qui existe dans la région de Tintigny, a été signalée depuis longtemps par M. Edouard Liégeois, avec cette définition : « papier ou coque de noix sur laquelle on pelote le fil

(¹) En 1554 : « ung quartron de four » (reg. 10, p. 103); 1556 : « charier les foures et waster les wayns » — « forgangnyt » 1545; « forcomand » 1552; « forcloese » 1555; « hors delle soxhe » 1532; « horpoutaige » 1549; « hors deminée » 1552; « hors rendu » 1554; « hors comander » 1555. — Je dois la communication de tous ces textes à l'obligeance de M. Jean Lejeune, de Jupille, notre infatigable fouilleur d'archives.

ou la laine » (¹). C'est le sens que lui attribue aussi M. Constant Simon dans sa description du travail du chanvre à Sté-Marie-sur-Semois : *an raveûdout l' filé d'ssus in foûssan pou faire des luchés*, « on enroulait le fil sur un — pour faire des pelotes » (²). M. Lucien Roger, dans son *Lexique de Prouvy-Famoigne*, traduit simplement par « poignée : *in foûssan d' paye* », définition évidemment trop sommaire, que complète la note de M. J. Cozier pour Rosignol : « boule de papier ou de chiffon (ou de paille, coque de noix, coquille d'escargot, etc.) sur laquelle on enroule le fil pour faire un peloton » (³). — Chose curieuse, Clément Maus ne connaît *foûsson* qu'au sens métaphorique de « testicule » (⁴), tandis que, plus au sud, Adam, *Les Patois lorrains*, p. 253, signale « *fousson*, peloton (à Dompaire, Landremont) ».

Je crois que la forme première, aujourd'hui perdue, était \* *voûsson*, et j'y verrais un dérivé inédit de \* *volsum* (class. *volutum*, participe de *volvere*, tourner, rouler), qui, on le sait, a donné le fr. « *vousoir*, *voussure* », de même que le w. *vôsser* « voûter », *vôsseûre* (⁵). Le durcissement de l'initiale en gaumais (*v* devenant *f*) s'expliquerait par assimilation régressive, c'est-à-dire par l'influence de la forte articulation suivante (⁶).

(¹) *Bull. de la Soc. liég. de Litt. wall.*, t. 41, fasc. II.

(²) *Bull. du Dict. wall.*, 6<sup>e</sup> année, 1911, p. 17.

(³) *Bull. de la Soc. liég. de Litt. wall.*, t. 49, p. 150.

(⁴) *Vocabulaire gaumais des environs de Virton* (manuscrit de 1850). — MAUS a de plus un article *abosson*, laissé sans définition ; une main étrangère a écrit au crayon : « commencement de peloton ; fuseau ». Voy. ADAM, *l. c.*, p. 228, v<sup>o</sup> *aiþson* ; HAILLANT, *Essai sur un patois vosgien*, v<sup>o</sup> *ébossé*.

(⁵) GEGG., II 472, explique *vôsser* par *volutiare*, *voltiare* ; il vaut mieux poser l'étymon \* *volsare*. — On sait que \* *volta* a donné le w. *vôte* (crêpe faite de farine, lait et œufs battus ensemble), qui répond, pour la lettre, au fr. *voûte*, *volte*, et d'où dérivent *vôti*, rouler, pelotonner ; *vôtion*, peloton, objet qui est emmêlé, entortillé.

(⁶) C'est apparemment la même raison qui, de *vichau* (gaum.), *vèchau* (ard., nam.), a donné *fichau* (Charleroi, Mons), nom du putois (malm. *vèheù*, liég. *wiha*, all. Wiesel). — En français, *v* initial est devenu exceptionnellement *f* dans *vapidum*, *fade*, et dans *vicem*, fois.

Cette hypothèse s'appuie sur la forme *ecvawson*, s. m., « âme d'une pelote de fil », que je relève dans le *Glossaire du patois de la Meuse* par Labourasse. Ici le préfixe *ec-* (lat. *con-*), — qu'il faut évidemment lire *eg-*<sup>(1)</sup>, — a maintenu la douce *v*; la diphthongue *aw* représente la prononciation locale de *ou*, de même que dans *cawper*, couper, *cawreil*, coudrier. — Le *Dict. du patois meusien* de l'abbé Varlet a un article « *ichvaousson*, n. m., écheveau (à Chattancourt) », qui paraît peu sûr au point de vue de la forme et de la définition du mot.

Le suffixe est *-on*, du lat. *-onem*. On sait que ce suffixe a été surtout productif pour les noms de choses. Il a d'ordinaire la valeur d'un diminutif et s'adapte notamment à des thèmes verbaux pour indiquer l'instrument ou le résultat de l'action. Exemples : fr. *bouchon*, *coupon*, *torchon*, etc.; ard. *casson*, gaum. *cassan* (tesson); w. *gruzion* (cartilage; dérivé de *gruzt*, gruger), gaum. *grüjan*; w. *rèzon* (gratin), *grémon* (germe), *gréton* (pousse), *rètchon* (crachat), gaum. *pétan* (étincelle), *adamon* (entame; à Ruette), etc. — En somme, le *foûsson* est un petit objet rond qu'on tourne et qui sert à rouler, un petit « rouleau », de même que le w. *hagnon* (dérivé de *hagné*, mordre) désigne une partie d'aliment solide (surtout de fruit) qu'on saisit en mordant, un petit « morceau ».

Jean HAUST

#### 43. w. *gårmèter*, *disguèrmètè*

Grandgagnage, I 234, se contente d'enregistrer d'après Remacle, 2<sup>e</sup> éd., « *gårmèter*: gourmander », que Lobet, p. 214, donne également. Nos autres lexicographes ignorent ce mot qui, d'ailleurs, n'existe plus que dans la région verviétoise, à l'E. de Liège.

Il faut lire : *su gårmèter* (Verviers, Herve, Thimister), v. réfl.,

(<sup>1</sup>) Comparez dans le même glossaire *agvon'ter*, *egville*, *egviller*, à côté de *acvillon*, *ecvawson*: cette dernière forme est précieuse, car elle montre bien que *v* est étymologique.

« se quereller, se chamailler » : *i s' gārmètèt tote ḡoū. Dju n' vou né k'minci a m' gārmèter.* C'est *bō qu'ō n' su vout né gārmèter; sins qwè!* — Il va de soi que ce terme n'appartient qu'au vocabulaire des personnes d'un certain âge.

La traduction donnée par GGGG. n'est qu'approximative et mettrait sur la piste d'une fausse étymologie si on prétendait voir dans *gārmèter* la forme wallonne de « gourmander ».

En fait, c'est le représentant wallon de l'anc. fr. *garmenter* (<sup>1</sup>), variante de *gramanter* (ord<sup>t</sup> réfléchi, au sens de « se lamenter »), lequel dérive sans doute du germ. *gram* « triste, peiné ». Les patois normand, tourangeau, etc., connaissent encore les formes *guermenter*, *guémenter*, etc. (voy. Godefroy), et l'on me signale, en dialecte w. de Dinant, le composé *si disguèrmètè* « se quereller » : la phrase *i n' faynut qui do s' disguèrmèté*, est le pendant exact du verbiétois *i n' fêt qu' du s' gārmèter*, « ils ne font que se chamailler.

Jean HAUST

44. w. **keûre** (all. *gönnen*)

Ce verbe, qui n'a pas de correspondant français et qui signifie « voir de bon gré qu'un événement arrive à quelqu'un », n'est connu, je crois, que dans la province de Liège et dans la Wallonie allemande. Il ne pouvait manquer d'intriguer les chercheurs d'étymologies : quatre explications jusqu'ici ont été proposées.

Pour Grandgagnage, I, 105, « c'est évidemment le même mot que le dial. de la Suisse rom. *cordere* (souhaiter cordialement qqch à qqn), lequel dérive du lat. *cor*, *cordis* ». Malgré cette conviction, G. ajoute : « D'ailleurs on pourrait penser à l'all. *küren*, bas saxon *koren*, holl. *keuren*, etc. (choisir, approuver, avoir pour agréable) ». — Altenburg critique ces deux propositions et imagine une variante de *querre*, lat. *quaerere* (<sup>2</sup>).

(<sup>1</sup>) Pour le traitement de la protonique *en* = w. *è*, comparez *tourmèter*, *tourmenter*, *pàrmèti*, parmentier.

(<sup>2</sup>) *Versuch einer Darstellung der wallonischen Mundart*, III<sup>e</sup> partie, p. 11, note. (Eupen, 1882).

— M. Georges Doutrepont, trouvant ces étymologies peu heureuses, réfute la dernière et se demande si un verbe \*curere, pour curare, ne répondrait pas mieux aux données du parler moderne : « Il conviendrait pour le sens : avoir souci, prendre soin de, faire des vœux pour. On admettrait alors que le radical tonique *keū* s'est adouci à l'atone en è : *kèyans*, *kèya*, *kèyou*, futur *keûrè* » (¹).

Je dois bien le dire à mon tour : aucune de ces hypothèses ne paraît satisfaisante. Elles tendent toutes, même la dernière, à établir un radical *keûr-*, mais on ne nous explique pas pourquoi et comment l'*r* du radical aurait disparu de la conjugaison. C'est l'infinitif qu'on prend pour point de départ et l'on oublie les autres formes verbales, ou, si l'on y songe, c'est pour y voir des altérations sans importance.

N'est-il pas tout aussi légitime de réserver provisoirement l'infinitif *keûre* pour interroger d'abord les formes (*gji*) *keū*, (*nos*) *kèyans*, (*g'ja*) *kèyou*? — Sans doute, et je crois même que ce procédé nous mettra sur une meilleure piste.

Les formes susdites présentent une ressemblance absolue avec (*gji*) *creū*, (*nos*) *creyans*, (*g'ja*) *creyou*, du v. *creûre*, croire, lat. *credere*, et avec (*gji*) *veū*, (*nos*) *vèyans*, (*g'ja*) *vèyou*, du v. *veûr* (²), voir, lat. *videre*. Ce premier fait, dont l'importance est incontestable, nous permet d'inférer qu'un étymon analogue à *cred-*,

(¹) *Tableau de la conjugaison dans le wallon liégeois*, paru en 1892 dans le *Bull. Soc. wall.*, t. 32, p. 102. — Si l'auteur parle d'un radical *keû-*, c'est sans doute par analogie avec *heûre* (*gji heū*, *nos hoyans*, du lat. *excutere*) ; mais il est évident que, si *keûre* venait de \*curere, le rad. verbal serait *keûr-*, *r* devant passer à toutes les formes de la conjugaison, comme dans *cori*, *mori*, *qwèri*.

(²) *Veûr* est la forme régulière (voy. *GGGG*, I, 461, et G. DOUTREPONT, *l. c.*, p. 95), mais je n'ai jamais entendu que *vèy*, *vèyi*, *veûy*, et je n'ai relevé *veûr* que dans l'*Ann. Soc. wall.*, 4<sup>e</sup> année, p. 40 : *Saint Toumas d'héve qui, po l' creûre, i l' fât veûr* (ici même il y a influence manifeste de *creûre*).

vide-, résoudrait le problème. Il ne faut pas de longues recherches pour trouver que cet étymon serait *quēt-* de préférence à tout autre : \**quētum* (class. *quietum*) nous a donné l'adj. *keū* « coi »; un verbe dér. \**quētēre* ou \**quētēre* expliquerait littéralement *keūre* avec toute sa conjugaison. — Körting enregistre bien un dérivé \**quētare* (apaiser, laisser en paix, quitter, abandonner), qui a survécu en italien et en espagnol, et qui peut à la rigueur se prêter à l'explication de *keūre*. En effet \**quēto*, \**quētamus*, \**quētabam*, \**quētāvi* expliquent *keū*, *kēyans*, *kēyéve*, *kēya*; seuls \**quētāre*, \**quētātum*, qui deviendraient \**kēyé*, nous embarrassent. Mais on admettrait que l'analogie de *creūre* et de *veūr* a fait prévaloir *keūre*, *kēyou*. Pour des raisons analogiques d'un autre genre (¹), \**wēzé* (oser, osé) s'est mué en *wēzeūr*, *wēzou*.

Dans cette hypothèse, le sens premier de *keūre* serait «\*quitter qqch à qqn, céder, abandonner». Celui qui vous *keūt* un objet, le laissant tranquille entre vos mains, sans en revendiquer la possession ou le partage, sans prélever de redevance ou réclamer de paiement, j'imagine qu'on pouvait dire dans le principe : \**cou qui v' m'avez acrēyou, qj i v's èl keū*, « ce que vous m'avez acheté à crédit, je vous le quitte ». Aujourd'hui on dirait, à l'instar du français, *qj i v's èl qwite*, mais au fond *qwiter* n'est-il pas le frère ou le cousin de *keūre* ?

Ce sens originel et un peu pâle aurait — peut-être sous la pression de *qwiter* — disparu de bonne heure, après avoir engendré deux autres significations plus affirmatives ou plus colorées. C'est d'abord «accorder, permettre un avantage à autrui, ne pas le lui envier»; c'est ensuite «voir avec joie un autre obtenir un avantage, le lui souhaiter, l'en féliciter». *Dji tèl keū, sés-se, fré !* dit un voisin à Tati qui vient de gagner le gros lot. *Dji v' keū tot l' bin dè monde*, je vous veux tout le bien possible. Souvent ironique : *qj i li keū bin !* je suis charmé de sa mésaventure, c'est

(¹) C'est l'analogie des verbes « auxiliaires » *aveūr*, *saveūr*, *faleūr*, *voleūr*, *soleūr*, *poleūr*, *diveūr*, qui a déterminé la forme *wēzeūr* « osoir ».

pain bénit. — Employé négativement, il équivaut à *mèskeûre* (*minus > mès'*) et le français nous offre ici des équivalents plus exacts : envier, donner à regret ou chichement, refuser, reprocher, plaindre ; all. *miszgönnen*. *Mi mäisse ni m' keût nin* (ou *mi mèskeût*) *l'ëwe qui ñp' beû*, mon maître me reproche l'eau que je bois. *I s' mèskeût l' pan qu'i magne*, il pleure le pain qu'il mange. *I n' si mèskeût rin*, il ne se refuse rien. *I n' mèskeût nin sès pônes*, il ne plaint pas sa peine.

Il reste à expliquer comment le wallon seul, à l'exclusion des autres parlers romans de la Gaule, possède ce verbe et l'a développé de façon si originale. Pour ma part, je crois que l'analogie sémantique entre *keûre*, *mèskeûre* et l'all. *gönnen*, *miszgönnen*, n'est nullement fortuite et qu'elle nous reporte à l'origine même de notre dialecte. Ce sont des cerveaux germaniques qui — d'un étymon \* *quēt(are)* ou de tout autre — ont fait évoluer *keûre* suivant le concept qu'ils tenaient de leur héritage. C'est d'ailleurs ainsi, et non par des emprunts directs et récents, qu'il convient d'expliquer mainte analogie syntaxique entre le wallon et les langues germaniques.

Jean HAUST

#### 45. w. saumerai

Le *Dict.* de DASNOY, p. 459, note le subst. *saumerai*, « celui qui débite, qui vend le sel, saunier », avec l'exemple « se faire payer comme un saunier », qui doit être la traduction d'une expression proverbiale de Neufchâteau. L'*m* de ce mot est une corruption de *n* et je la retrouve dans la forme *saumage* d'une *Ordonnance* française de 1499, que Darmesteter (*Dict. gén.*, v<sup>o</sup> *saunage*) corrige assez inutilement en *saulnage*.

Rien dans un mot qui signifie « saunier » ne paraît favorable à la création d'un diminutif. Rien dans l'accueil que le public devait faire au saunier ne justifie la caresse d'un diminutif. Il est donc bien plus vraisemblable que *saumerai* doit aller rejoindre

les noms en *-erez* de suffixe *-aricius* dont nous avons publié une liste copieuse et toujours incomplète. Le mot *\*saunerez*, en chestrolais *saumeré*, est donc primitivement un adjectif marquant la destination, puis un substantif signifiant le préposé aux salines ou aux dépôts de sel.

Le nom de personne *Saumery* pourrait être de même origine ; mais alors il serait de provenance plus méridionale. Nous avons noté jadis dans le patois de la Bresse le mot *héneri*, qui a *-eri* = *-erez* (*Bull. du Dict.*, 5<sup>e</sup> année, 1910, p. 101).

Jules FELLER

#### 46. w. **caca-laids-oûys**

Cette forme *caca-laids-oûys* est donnée par PIRSOUL, *Dict. namurois*, I, 91. Elle n'a rien de logique, et sa singularité nécessite une explication.

GGGG. I, 96, a un article « **caiz-ouiez**, bigle, myope, vue mauvaise ». Mais il parle d'après autrui, Dejardin et Simonon ; il ne connaît pas le mot par lui-même. De là sa graphie *caiz*, qu'il faut prononcer *câyis*, et qui est de la même origine que le franç. cailler. D'ailleurs GGGG. connaît le verbe *câit* (prononcez *câyi*), se couvrir de chassie, et *dicâit*, qu'il traduit par déchassier, décrotter. Cette traduction est erronée, car *dé-* signifie en ce cas : de haut en bas, complètement, et des yeux *dicâyis* (namurois *discauyis*) sont des yeux tout chassieux. Il est vrai que le même verbe pourrait signifier, par le second sens de *di*, *dé*, se décrotter les yeux. GGGG. a rectifié au mot *dicâit*, I, p. 167, où il dit que le sens habituel du participe passé *dicâyi* est « gâté par la chassie, de là chassieux ».

Nous pouvons maintenant en revenir à l'expression namuroise inscrite au début. Il semble que, à côté de *câyi* et *dicâyi*, il a existé un participe *cacâyi* ou *cacâyé*, avec préfixe *ca-*, qui a servi à créer une expression *cacayés-oûys*, ou plutôt, avec *ll* mouillé antérieur, *cacaillés-oûys*. C'est cette forme qui, par étymologie populaire, a pu devenir *caca-laids-oûys*.

Jules FELLER

## LIVRES ET REVUES

**Die Mundart von Gueuzaine-Weismes** (phonetisch behandelt), von Joh. Jos. MARICHAL. Bonn, 1911.

**Die Satzphonetik im wallonischen Dialekt Malmedys**, von Karl FESTER, Halle a/S., 1911.

Les parlers du pays de Malmedy doivent à la situation exceptionnelle de ce petit coin de la Wallonie, enclave romane dans le monde germanique, l'honneur d'être l'objet d'une attention spéciale de la part des philologues allemands. Déjà l'étude de ceux-ci se systématise petit à petit. Après les travaux à bâtons rompus de Zélizon et de Koblischke, voici deux traités méthodiques consacrés aux dialectes de cette région, et, qui plus est, ces études constituent deux dissertations inaugurales pour l'obtention du titre de docteur en philologie romane. Le wallon a été porté à la « barre » des universités allemandes, de même qu'il a inspiré maintes fois d'excellentes thèses à l'université de Liège.

M. Marichal a pris son grade à l'université de Bonn; M. Fester a été reçu docteur par l'université d'Erlangen (Bavière). Ils sont membres l'un et l'autre de la Société de Littérature wallonne; le premier y a même conquis le titre de membre correspondant.

La thèse de M. Marichal a pour objet la phonétique du parler de Gueuzaine, un hameau de la commune de Weismes. L'auteur ne s'est pas borné à une sèche énumération des lois phonétiques auxquelles est soumis le patois de son village natal; il soulève et traite sommairement certaines questions d'intérêt plus général, telles le maintien de la langue des ancêtres dans un pays annexé à la Prusse depuis bientôt un siècle, la division du pays de Malmedy au point de vue linguistique, l'action des parlers l'un sur l'autre.

Les première et troisième questions ayant un côté politique ou économique, nous les avons reprises et développées dans *La Semaine de Malmedy* à l'intention des lecteurs de ce journal. La seconde question relève davantage de la phonétique et a sa place indiquée dans cette revue.

Si petite que soit la Wallonie allemande, elle présente plusieurs zones phonétiques. Malmedy se distingue nettement des villages, même de ceux de la banlieue immédiate, par ses finales en *-i* issues de *y + a* tonique (*magni, éhi*, au village *magner, éhé*). Mais les villages eux-mêmes peuvent être répartis en divers groupes. Ceux-ci sont caractérisés par le son varié de la voyelle atone : *u, eu, è*. Peuvent être considérés comme centre des divers groupes, en contournant Malmedy du nord au sud : Xhoffraix (*u*), Sourbrodt (*è*), Weismes (*æ*) et Bellevaux (*u*). Le son *u* est également celui de Malmedy, mais d'autres différences phonétiques permettent d'établir ces cinq groupements.

Les différentes zones se pénètrent mutuellement : on passe insensiblement de l'une à l'autre. C'est ainsi que Gueuzaine forme la transition entre Weismes et Sourbrodt. Le son neutre *y* est *æ*, une voyelle intermédiaire entre *æ* et *è*. M. Marichal n'établit pas de distinction entre les parlers des différentes sections de la commune, mais de son intéressante dissertation se dégagent les caractères suivants du dialecte de Gueuzaine : 1. le son atone *y* est *æ*; 2. *a + n + consonne* donne le son *an* (*a* teinté de *o*); 3. devant une nasale les voyelles longues se nasalisent (*rinne, rana, vonne, vena, minme*, même); 4. *-ura >-äre*; 5. *-sc- > -h-*. Les deux premiers traits différencient le wallon de Gueuzaine de tous ses voisins; les trois derniers lui sont communs avec celui de Sourbrodt, alors que d'autres traits le rapprochent de Weismes et l'éloignent de Sourbrodt.

L'attention de l'auteur s'est surtout portée sur les voyelles, mais la phonétique des consonnes a reçu aussi un heureux développement. Sur l'un et l'autre terrain, le parler de la Wallonie allemande présente des particularités intéressantes. M. M. a

entrevu, si pas énoncé, la grande loi, si féconde en applications et si caractéristique du pays, de l'amuissement des sons mi-consonantiques, mi-vocaliques *y* et *w* à la fin des mots (pp. 13, 43, 46, 51). Il s'est appliqué à donner plus de valeur à son travail en établissant de fréquentes comparaisons entre son parler et ceux de Malmedy, Liège, Namur, et aussi en recherchant les formes anciennes des mots.

Une étude phonétique suppose un vaste matériel étymologique. Le travail de M. M. est un fourré où les identifications se succèdent sans interruption. Il est telles de ses étymologies qui méritent d'être signalées : *mayire*, presure, de *materiam* (doublet *matére*, pus); *ahale*, rayon d'étagère, de *axellam*; *trûlée* de *tribulatam*, etc. Son travail appelle cependant de nombreuses remarques. En voici quelques-unes : *poyon* (p. 31) vient de *pullionem* et non de *pullicenum*, lequel a donné le français poussin; *pôsser* (42) dérive de *pulsare* et non de *pulverem* + *are* (cp. *pôssire* (43), que l'auteur dérive avec raison de *pulsarium*); *damhèle*, instrument de cuisine, est une acception figurée de *damhèle*, servante, et n'a rien de commun avec *scutellam* (40); *pastellum* a donné *pasté* et non *pâté* (19); *trover* vient de *tropare* et non de *turbare* (60); l'étymon de *ȝunies'* est *genistum* et non pas *genestram* (27); *ȝunu* vient de *junicem* et non de *juniperum* (31) ou de *juvenicem* (41); *nôner* représente l'infinitif\* *nonare* et non un substantif\* *nontum* (43); *poleûr* vient de *pollere* et non de *potere* (29), etc.

M. M. a puisé à pleines mains dans le lexique si intéressant de son petit pays; à propos de tel phénomène, ce sont des poignées de mots qu'il sert à ses lecteurs. Cette abondance a son danger. Il y a confusion çà et là entre le vocabulaire de Malmedy et celui de Gueuzaine : *méke* (14), *neûht* (43), *glace* (48), *noûlée* (58) appartiennent au parler malmédien; les termes gueuzainois sont *méhe*, *cône*, *glêce*, *enoûle*. Même confusion entre les vocables français et les vocables wallons : *filer* (35), *cérke* (32), *ronce* (48), *ponde* (59)... sont français et sont représentés en wallon par *fijer*,

*cèke, ronhe, ponre.* L'auteur cite *réson* (20), *twile* (31), *rwèzén* ou *résén* (19, 30, 31, 47), *vwèsén* (36); il aurait pu tirer meilleur parti des vieux mots wallons *râhon* (dans l'expr. *d' râhon*, beaucoup), *tûye*, arcanne (de *tegulam*, comme tuile), *rèhin*, raisin sec (auj. *rwèsén*, du franç. *roisin*, forme qui a précédé *raisin*), *vihin* (que l'on retrouve dans *vih'ner*, *vinâve*, etc. et qui existe encore à Chevron sous la forme *vèhin*).

En résumé, le travail de M. M., abondant en précieux renseignements, n'a pas été mené à maturité. Il accuse une certaine hâte dans la conception et dans l'exécution; la majeure partie des fautes doit être mise sur le compte de l'impression qui n'a pas été revue avec soin. L'auteur dispose de grandes connaissances linguistiques, qu'il n'a pas mises suffisamment en valeur. Il les augmentera encore en tenant plus de compte des travaux philologiques de la *Société de Littérature wallonne*. Si nous pouvions lui donner un conseil, en qualité de membre de la même Société, ce serait de reprendre son étude et de l'étendre à tout le pays de Malmedy. Il est à même de doter la littérature malmédienne d'un ouvrage qu'elle attend : la phonétique des parlers de la Wallonie allemande.

*La phonétique de phrase dans le dialecte de Malmedy*, tel est le sujet de la seconde dissertation. Le travail de M. Fester est original : c'est le premier traité méthodique de ce genre qui soit consacré au wallon. Son importance est d'autant plus grande que l'auteur étend ses considérations non seulement au wallon en général, mais encore au picard et au lorrain. A l'encontre de la phonétique de mots, qui considère les vocables isolément, la phonétique de phrase ou phonétique syntactique envisage les variations que subissent les mots par suite de leur contact à l'intérieur de la phrase.

M. F. n'est pas wallon, mais il a disposé pour la rédaction de son travail d'un énorme matériel littéraire, dont l'énumération comprend six pages. Tout ce qui a paru en wallon malmédien ou sur le wallon malmédien a été fouillé avec soin. Et même il a mis

à profit les manuscrits inédits de feu M. Guillaume Bodet, qui avant M. Bragard écrivit les « roles » pour le carnaval de Malmedy. C'est dommage qu'il n'ait pas eu également à sa disposition le dictionnaire manuscrit de VILLERS, soit en original, soit en copie ; il y aurait trouvé d'utiles indications et aurait donné à son étude le recul de l'histoire. M. F. met avec raison en garde contre les données de Zéliqzon relatives au wallon malmédien ; il aurait pu avec plus de raison encore se défier de l'*Atlas linguistique de France* : par suite de je ne sais quel malentendu entre les auteurs de l'atlas et leur correspondant malmédien, la notation des sons du parler de Malmedy y est généralement fautive. Il va sans dire que M. Fester, résidant à Malmedy depuis 1907, s'est livré à des enquêtes personnelles minutieuses sur la phonétique de la localité.

Les changements que subissent les mots lorsqu'ils sont groupés dans la phrase, se rapportent à la valeur des consonnes, qui de fortes deviennent douces, de douces deviennent fortes, ainsi qu'à la conservation, la disparition ou l'insertion de phonèmes. Ce sont des phénomènes d'agglutination, d'assimilation, d'aphérèse, d'élation, de prosthèse, de syncope, etc. M. F. étudie tous ces faits syntactiques à la lumière de multiples exemples. Rarement ses conclusions sont attaquables.

Il est cependant un phénomène, relevé au commencement de son étude, auquel il donne une extension exagérée. C'est celui que supposent les termes *Djè wâde*, si primitivement ils ont été *Djè v' wâde*, Dieu vous garde (cp. *Diè gârd!*) : il y a eu agglutination des deux labiales, ou mieux absorption de la première par la seconde. M. F. tire, de ce fait et d'autres qu'il cite, cette conclusion que, dans la conversation, quand deux consonnes identiques ou semblables sont mises en contact, le même phénomène se produit. Aussi, dans tout le cours de son étude, note-t-il phonétiquement l'absorption de la première consonne par la seconde, la fusion de la consonne finale avec la consonne initiale. Il est étonnant qu'il n'ait pas englobé dans son phénomène les voyelles entrant en contact de la même façon (*ɛ'ala a Wêmes*). Sans doute,

le phénomène de fusion complète existe, mais dans des mots isolés et dans des locutions faites. Aux cas cités par M. Fester (*Djè wâde, qué novèle* pour *quène novèle* <sup>(1)</sup>), *dtsèt'* pour *dis-sèt'*) ajoutons *ntidiè* pour *n'ntidiè* (*d'ntidiè*, arrhes, proprement denier-Dieu); *bonut'* pour *bone nut'*; *nez-me* pour *n'nez-me = dunez-me*; *mande escuse* pour *n'mande, d'mande escuse*; *lî* pour *l' lî*, le lui (*dene lî, mine lî*); *n' mâr a mièk*, vieille expression désuète signifiant « de mardi à mercredi », *du d'mâr a d'mièk* (voir le *Vocabulaire de Faymonville*); *gjawan* (*ibid.*, v. *awan*, jam hoc anno), *Noûvèye* pour *Noûve vèye*, etc. Les locutions faites ont la valeur de mots composés. L'absorption n'a pas lieu au contact de deux mots qui se rencontrent occasionnellement. Dans l'expression *a m' manire* (§ 141), les deux *m* sont sensibles comme dans « grammaire »; dans l'expression *camarâde du nosse rwa* (§ 8), les deux *d* sonnent distinctement comme dans « adduction ». Les deux textes de *l'Armonac wallon* dont M. F. se prévaut pour établir sa thèse n'ont aucune valeur. Dans le premier *s' mokî tos les gjâsemints* (A. W., 1905, p. 31), la préposition *d'* (*du*) n'a pas été absorbée par la première lettre de *tos*, mais omise par le proté. Dans le second *sonléve-t-i dire* (*ib. p. 35*), il n'y a eu ni absorption, ni omission de *d'*: on dit *i soléve aveûr* et non pas *i soléve d'aveûr* (l'auteur du texte a confondu *soleûr* < *solere* et *sonler* < *simulare*).

En dehors de cette critique qui atteint une loi phonétique énoncée par M. F., il n'y a guère que des détails à reprendre dans son ouvrage : fautes d'impression, traductions fautives, étymologies mauvaises, graphies défectueuses. Nous les faisons suivre dans l'ordre où elles se présentent dans le livre. § 3. Le suffixe *-é* dans *cwârmé* représente le latin *-ellum* et non *-etum*. Donc l'étyomon est *quadragesimu(m) + ellum*. D'où l'anc. franç. *caresmel*. § 16. *i ntvrâ* doit être *i ntvrè*. § 21. Lire *potale*

(1) Mais *qué* pourrait être primitif, comme représentant du féminin *qualis*, identique au masculin, à la façon de *grand'mère*, *grand'route*, *grand'faim*, etc.

au lieu de *potale*. § 37. *ébaner* ne signifie pas mettre en ordre, mais interdire. § 74. Autel se dit *até* et non *até* ; fagu a donné *faw*, et non pas *fâ* (dans MARICHAL, 14 : *fa*). § 84. La remarque de BODET : « on dit *paptr* avec *r* quand le mot suivant commence par une voyelle » ne répond pas à la vérité. Malmedy ne connaît plus que *papt*. Le dictionnaire de VILLERS porte encore *paptr* à côté de *papt*, comme il porte *ärma* à côté de *d'ärma*, mais la prononciation de l'*r* ne dépend pas du mot qui suit. § 87. *quin* (quel) ne présente pas un phénomène de nasalisation. Cp. le terme correspondant de Faymonville : *quin-*, m., *quine*, f. = qui + unu, qui + una. § 98. « ville », faute d'impression pour « fille », *feye*. § 103. *anée* cité d'après l'A. L. 44 (qui porte cependant *année*) doit se lire *anée*. § 105. *mést-ovri* n'est pas malmédien, on dit *mësse-ovri*. § 124. *zëls*, eux, elles. Il y a eu deux formes primitivement : *zës*, eux, et *zèles*, elles. Elles sont encore distinctes dans VILLERS et se retrouvent à Faymonville dans le groupe *zës-mêmes*, *zèles-mêmes* (*Morphologie*, p. 71). Petit à petit la forme masculine s'est assimilée à la forme féminine. Elles représentent le latin *illos*, *illas* avec prosthèse de *z*. § 139. Une *mazète* n'est pas un lourdaud, mais un grimaud, un galopin. § 152. *d'zos* = dessous, et non dessus. § 153. *apontihoz-ve* signifie préparez-vous, et non dépêchez-vous ; *sins l' rèsponde* n'a rien de surprenant : on dit *rèsponde one ðjint*. § 157. On trouve *ul* ailleurs qu'après *v's* : *dène m'ul*, *ðu t'ul dène*. § 159. Lire *stoumac'* au lieu de *stouma*, *vuwe* au lieu de *vue*, *marki* et « marquer » au lieu de *märki*, « marquez ». M. F. ne s'est pas défié assez de l'orthographe peu phonétique de l'*Armonac wallon*, ni des formes un peu forcées que prennent certains mots dans les vers : *ð' v' aime* pour *ðu v's aime* (§ 143) est une... licence poétique. L'auteur a eu tort aussi de faire fond sur la prononciation wallonne de ses élèves. Le parler des jeunes est fortement influencé par la langue allemande qu'ils étudient à l'école ou parlent dans la rue : au lieu de questionner les élèves sur les phénomènes phoniques qu'ils constatent en eux, il serait plus prudent de tendre l'oreille à toutes

les manifestations phonétiques qui se produisent spontanément chez les adultes. M'est avis que la dénasalisation n'est pas aussi avancée dans le patois de Malmedy que M. F. se plaît à le noter.

Ces quelques critiques de détail n'empêchent pas que le travail de M. F. ait une grande valeur. Il n'y a pas à revenir après lui sur la phonétique syntaxique dans le dialecte de Malmedy. On doit souhaiter que le docte professeur continue ses recherches sur les parlers de la Wallonie allemande. Un travail aussi original et aussi précieux que celui qu'il vient de mener à terme, serait une étude sur la syntaxe des mots dans ces dialectes de l'extrême frontière.

Abbé Joseph BASTIN

\* \*

La théorie de la versification wallonne commence à préoccuper les auteurs, si nous en croyons deux traités qui viennent de paraître presque simultanément, l'un, de M. Louis Lagauche, au nom du cercle littéraire *Lès Òjônes auteùrs walons* (Lize-Seraing, Ed. Plénus impr., broch. de 55 p.), l'autre de M. Joseph Willem, président du cercle littéraire *Le Caveau liégeois* (Liège, Ch. Gothier, 46 p.). À la vérité, ces deux traités sont tout à fait élémentaires et s'adressent à un public de débutants. Ainsi le travail de M. Willem, qui est en français, donne, en quelques pages peu chargées de matière (p. 5-25), des définitions, des règles rudimentaires, des exemples, des remarques d'orthographe, qu'on est bien étonné de trouver là, sous le titre *apocope, aphérèse et paragoge*, comme si les débutants ne pouvaient se passer de ces mots!... Les pages 31-46 sont un traité de ponctuation, qui est la meilleure partie de l'ouvrage. L'auteur ne surfait d'ailleurs pas la portée de son œuvre : il avertit (p. 25) n'avoir voulu que mettre en abrégé pour les futurs chansonniers wallons « l'ensemble des règles matérielles auxquelles ils doivent s'astreindre ». Dès lors la critique perd ses droits. — Le travail de M. Lagauche, trop modestement anonyme, est écrit en wallon et s'adresse de même aux chansonniers en herbe. Il repousse aussi les *longs brouwèts*,

c'est-à-dire tout ce qui mérite le nom de théorie. Il divise cependant son livre en : *1<sup>o</sup> cours de versificación, 2<sup>o</sup> théorie, 3<sup>o</sup> rétorique, 4<sup>o</sup> conclusion, 5<sup>o</sup> ponctuación*. La première partie commence par enseigner l'alphabet et la syllabe, ce qui est remonter bien haut; mais, dans la suite, il y a parfois de bonnes observations. La meilleure partie du travail est celle qui est consacrée à la chanson sous ses diverses espèces. Là, l'auteur, à ses risques et périls, a le mérite de quitter les sentiers battus. Or il y a toujours profit à savoir ce qu'un chansonnier pense de la chanson. Définitions et conseils sont bien parfois un peu naïfs, mais ils sont appropriés aux esprits auxquels l'auteur les destine. Et maintenant, quel sera le guide des vrais auteurs, de ceux qui savent la ponctuation, voire l'orthographe, qui distinguent les rimes « mâles » et « femelles », et qui sentent cependant que le métier de poète demande un peu plus de mystère ? Leur guide reste à faire. Ces deux traités n'ont voulu décourager personne de composer sur le même sujet... ou de continuer avec sérénité une œuvre commencée.

Jules FELLER

\* \* \*

De M. A. VINCENT, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, mars 1911, une nouvelle étude toponymique sur le nom de la rivière *Gette*. *Gette* est une romanisation du flamand *Gete* ou *Geet* (prononcez *Ghét*). On trouve en latin *Gatia* en 956, *Fetta* à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. La *petite Gette* porte aussi le nom de *Fauche* ou *Fauce*, qui était *Face* en 1096, puis *Fache*, *Fasche*, *Fauche*, nom qu'on trouve latinisé en *Facea* (1152), *Facia* (1232). Partant de là, l'auteur rassemble toutes les traces que le nom de la rivière a laissées dans les noms de cours d'eau et de lieux de son réseau. La multiplicité des formes retrouvées lui permet de les grouper en une sorte de tableau généalogique et d'expliquer la filiation de ces formes. Il s'est efforcé ensuite de retrouver ailleurs des noms identiques. En ce point, toutefois, faute de termes comparatifs suffisamment anciens, il renonce à proposer une ét

mologie à *Gatia-Gate*, dont l'origine lui paraît remonter au moins à la période belgo-romaine. L'auteur termine par des réflexions judicieuses sur cette conclusion en apparence négative : d'abord l'étymologie n'est pas le seul but de ces études; le simple groupement des formes ruine une quantité d'hypothèses étymologiques; ces recherches ont l'avantage de montrer la vie des noms anciens, leur profusion d'un cours d'eau à un autre, affluent ou sous-affluent, leur passage de la rivière au lieu habité sur ses bords, la déformation subie par les noms lorsqu'ils passent d'une langue à une autre ou à mesure qu'ils s'éloignent de la tradition primitive.

Jules FELLER

\* \* \*

Dans le cours de cette année (1911) la *Commission royale d'Histoire* a publié une nouvelle édition du **Miroir des nobles de Hesbaye**, du moins le tome premier, contenant le texte de Hemricourt. Le deuxième volume, qui est sous presse, contiendra l'*Introduction* et les *Tables*. Cette importante publication est l'œuvre du chevalier Camille de Borman, dont l'érudition historique et la sagacité on trouvé là un sujet digne d'elles, et de M. A. Bayot, collaborateur précieux pour la partie linguistique du texte. Nous avons donc enfin une vraie édition de Hemricourt, la seule vraie, car celle de Salbray (1673), bien soignée au point de vue héraldique, était faite d'après une copie de 1436, alors que Hemricourt est mort en 1403, et ne pouvait d'ailleurs donner satisfaction aux philologues. Historiens et philologues possèdent maintenant une édition qu'on peut dire parfaite. Les linguistes wallons, pour ne parler que de ceux-ci, pourront y étudier le wallon à travers le «langage littéraire» de la deuxième partie du XIV<sup>e</sup> siècle. Leur gibier sera les wallonismes d'orthographe, de phonétique, de morphologie et de syntaxe dont l'auteur a émaillé son langage. Ce langage peut être, évidemment, du pur francien, et il ne tourne au wallon que par oubli ou par ignorance. M. Georges Doutrepont a jadis publié une

*Etude linguistique sur Jacques de Hemricourt et son époque* (dans les *Mémoires in-8 de l'Académie royale*, t. XLVI) : on possède donc maintenant deux excellents instruments de travail pour étudier sur le vif cette langue composite. On peut d'abord collectionner les graphies, abstraction faite de la prononciation, comme un moyen de reconnaître les autres écrits de *provenance wallonne* ; ensuite, à l'aide des variations de ces graphies ou traditionnelles ou analogiques, souvent maladroites, et phonétiques seulement par oubli momentané de l'usage, on peut déterminer la vraie prononciation de l'auteur ; enfin, à travers ces graphies, sagement interprétées, on peut ambitionner de dresser un recueil de formes, de mots et de tours purement wallons. Pour mener ce travail à bonne fin, la connaissance des dialectes wallons modernes est nécessaire : un étranger peut encore, ne fût-ce que par élimination, assigner un terme au wallon que parlait l'auteur ; seul un wallon est capable de localiser sûrement ce terme et de décider si telle forme est bien un des chainons de l'évolution phonétique en Wallonie. Nous insistons à dessein sur ce point ; car elle est bien vivace parmi le public instruit, la confusion qui proclame écrites en *dialecte wallon* des œuvres écrites en *pays wallon*, des œuvres où il n'y a du wallon que par intermittence. Dégager le wallon du reste, c'est la tâche que s'était donnée M. Georges Doutrepont. Peut-être y a-t-il encore à glaner après lui ; mais, ce qui est certain, c'est que, grâce à ces deux instruments de recherches, nous avons le moyen de pénétrer plus profondément dans le passé obscur de notre langage.

Jules FELLER

\* \* \*

L'année 1911 des **Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg** contient, entre divers travaux relatifs à des seigneuries luxembourgeoises, deux articles de toponymie, un de M. Lucien ROGER, l'autre de M. le Dr LOMRY.

<sup>3</sup> I. Le premier est intitulé *Notes toponymiques et archéologiques pour servir à l'histoire de la frontière des langues dans le Luxembourg*.

*bourg*. M. Roger reprend donc la question traitée par M. Kurth et essaie d'y apporter plus de précision en ce qui concerne la colonisation germanique et la frontière des langues dans le Luxembourg. Si on consulte les titres des chapitres, on voit que bien des questions importantes, pour la solution desquelles il faudrait plusieurs années de recherches, ont été effleurées par M. Roger : « A quand remonte l'onomastique rurale ? — Situation de la frontière depuis le XI<sup>e</sup> siècle. — La frontière des langues à l'origine des doyennés ruraux. — Situation de la frontière du VI<sup>e</sup> siècle au VIII<sup>e</sup>. — Des îlots germaniques en terre romane. — Origine de la frontière linguistique ». Sous ces titres brillants, l'auteur a rangé des matériaux, nous n'oserions dire des démonstrations, car il ne fait pas assez saisir l'argumentation ni la valeur démonstrative des exemples. Maintes fois on se demande si M. Roger a toujours bien interprété la portée des théories qu'il prétend réfuter. Quel savant belge, par exemple, avait affirmé que l'onomastique rurale *a été créée et n'est devenue traditionnelle* que vers le XIII<sup>e</sup> siècle ? (<sup>1</sup>) Cette proposition se réfute d'elle-même, parce qu'elle implique contradiction dans les termes : les choses ne deviennent pas traditionnelles dans le temps où elles sont créées. M. Roger le combat en montrant que les chartes antérieures sont pleines de noms de lieux, mais il réfute une opinion que personne n'a jamais eue dans ce sens. Etait-il bien nécessaire aussi de prouver que beaucoup de noms géographiques (noms de localités) ont commencé par être des noms topographiques (noms de lieux dits) ? Ici il s'agit de démontrer que telle localité, par exemple Meix-le-tige, a été romanisée plus tard ou plus tôt que M. Kurth ne le suppose : on se base sur une avalanche de noms de lieux qu'on affirme, nous ne savons pourquoi, antérieurs à tel ou tel siècle ; ainsi les *breux*, les *fays*, les *aunons*, les *trabrous*, donnés (p. 203) comme antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle. Comme si en pays gaumais une

(<sup>1</sup>) Le passage correspondant de M. KURTH, *Front. ling.*, I, p. 14, a une autre teneur et un autre sens.

nouvelle plantation de trembles ne pouvait pas encore aujourd'hui recevoir le nom de *trablon* ! Sur ces questions de datation des phénomènes linguistiques, l'auteur reste dans le vague et ses démonstrations devront être renforcées. D'autres fois il s'agit de savoir, pour la démonstration, si tel nom est d'origine germanique ou non, si l'étymologie qu'on lui prête est certaine, si la forme germanique ou la forme romane n'est pas une simple traduction, si le dit terme germanique (ex. *cron*) n'était pas devenu wallon et n'a pas été, malgré son origine, appliqué à un lieu par des Wallons. On ne voit pas que ces distinctions prudentes, qui ont tant préoccupé M. Kurth, soient faites ici pas à pas sur le terrain d'investigation délimité par l'auteur.

A notre humble avis, M. Roger ferait bien meilleure besogne, et pour la science toponymique dont il est un adepte fervent, et pour sa réputation même, s'il concentrerait ses efforts sur quelque point bien précis. Il aboutirait ainsi à des monographies plus solides et plus utiles. Qu'il se pose des problèmes bien définis comme ceux-ci : Quand Meix-le-tige est-il devenu roman ? — Quelle est la date extrême de la création des noms par préfixation du déterminant ? — Tirez au clair la question de *-en*, *-ing*, *-ingen*, *-acum*, *-anc* (<sup>1</sup>), au lieu d'employer l'éternel argument d'autorité en suivant la formule : Je sais que...., mais je préfère me ranger à l'opinion de M.... — Expliquez les mots en *-bais* *-bach* et tirez de là toutes les conséquences historiques que le problème comporte, puisque vous n'êtes pas content de la solution d'autrui ; et examinez la question subsidiaire de *-bois* et *-bach*. — Démontrez réellement que les noms en *-ster* sont attribuables à des familles saxonnnes déportées par Charlemagne (<sup>2</sup>), comme vous l'insinuez p. 234, et, dans la question d'étymologie, cherchez donc qui a raison, de M. Taylor avec son *-ster* norvégien ou de M. Counson avec *-stelle*.

(<sup>1</sup>) M. Roger reconnaît le suffixe *ing-* dans *Juseret* (*juseranum*) et *Susseret* (*susseranum*), qui ont le suffixe *-anus*.

(<sup>2</sup>) Encore les familles saxonnnes ! M. Kurth n'a donc pas encore triomphé sur ce point ?

M. Roger devrait aussi s'habituer à mieux citer ses sources. Il s'enveloppe à chaque instant dans des nuages olympiens : des historiens belges....; d'après un érudit allemand ...; d'après des historiens sérieux....; tous les auteurs sérieux sont unanimes.... Il faut citer le nom, et le titre de l'ouvrage, et la collection dont il fait partie, et la page. Il est puéril de multiplier les références par un vain étalage d'érudition ; mais c'est un devoir de renvoyer avec précision le lecteur à un texte qui est la base sur laquelle on construit, ou qui est une source d'inspiration, ou qui est le prolongement ou le complément du travail qu'on présente.

II. Dans l'article de M. Lomry (p. 379-85), il s'agit de prouver que la toponymie et l'archéologie s'accordent pour démontrer la présence des Gaulois, des Romains et des Francs dans la région ardennaise qu'habite l'auteur, celle de Limerlé et Bovigny. Cette démonstration est bien incluse dans les œuvres plus générales faites sur l'Ardenne, mais il n'est pas mauvais qu'un archéologue localisé à la frontière reprenne le problème avec plus d'arguments, de précision dans les détails et de vieux patriotisme. Le procédé de M. Lomry consiste à poser des lois et à ranger sous l'une ou l'autre les faits observés dans son rayon d'expériences. Résumons ces lois, en raison de leur utilité générale.

En cas d'invasion, s'il y a eu expulsion ou extermination totale des vaincus, la toponymie antérieure du pays reste inconnue aux conquérants, qui en créent une nouvelle. Mais des traces des vaincus peuvent rester dans le sol et être révélées par les fouilles. C'est l'archéologie qui fournit la preuve. S'il y a eu occupation du sol par les vaincus et les vainqueurs ensemble, il faut distinguer deux cas. Premier cas : vainqueurs et vaincus sont juxtaposés sans se mêler. Les vainqueurs s'emparent des bonnes terres, les vaincus sont relégués dans les mauvaises. La toponymie et l'archéologie décèleront la présence et l'habitat de chaque race, et diront s'il y a prédominance numérique des vainqueurs ou des vaincus. Second cas : vainqueurs et vaincus font bon ménage ensemble et cohabitent dans les mêmes localités. a) Si les vain-

queurs sont plus nombreux, ce qui est le cas habituel, la toponymie appartient aux conquérants, mais ceux-ci conservent des noms antérieurs, quitte à les déformer par étymologie populaire, ou à leur imposer des suffixes nouveaux. Les fouilles, elles, donnent des résultats en rapport avec la proportion numérique des vainqueurs et des vaincus. b) Si les vaincus sont plus nombreux, ce qui arrive aux confins de l'invasion, la toponymie appartient aux vaincus, réserve faite des îlots avancés occupés par des chefs. Mais, dans ces îlots, la toponymie imposée par les étrangers ne subsistera que déformée ou reformée par le langage des vaincus. L'archéologie, elle, rappellera la présence des deux peuples.

Dans la pratique, l'application de ces lois est entravée par diverses considérations. 1<sup>o</sup> On ne peut affirmer que les fouilles aient tout découvert. 2<sup>o</sup> Les résultats des découvertes archéologiques ne sont pas nécessairement proportionnels à la force numérique des deux peuples ; il faut tenir compte des aptitudes et des habitudes artistiques de chacun, comme aussi de la valeur représentative des personnes : un fonctionnaire romain laisse à lui seul plus de souvenirs archéologiques que tout le village gaulois d'à côté. M. Lomry aurait tort d'accorder une confiance aveugle aux lois basées uniquement sur le nombre.

Examinons maintenant quel usage l'auteur a fait de ces principes.

A Limerlé, dit-il, sépultures, toponymie, tout est franc. Mais on a découvert autrefois *près du village* quelques tombes gallo-romaines. M. Lomry en conclut que « *Limerlé a été une villa romaine* avant son occupation complète par les Francs » (p. 380). N'est-ce pas forcer un peu trop la conclusion ? Des tombes gallo-romaines ne sont pas des tombes romaines, ni une villa romaine. Le village de Limerlé a pour noyau un établissement rural, d'un Franc nommé Lommer, ce que révèle l'ancienne forme du nom, qui est *Lommerslaer*. Quel rapport y a-t-il entre ces tombes et ce *laer* ? on n'en sait rien. Il faut s'en tenir à ce qu'on savait déjà,

que cette région, en général, a été habitée par des Gaulois. D'autre part, il n'est pas croyable que « les Gaulois furent d'origine germane comme les Francs » (p. 384) ; et, quant aux Gallo-romains, l'auteur a l'air d'en faire un peuple à part, au même titre que les Gaulois et les Francs. On ne saurait trop répéter que Gallo-romains est une expression signifiant Gaulois romanisés, que la conquête doit-être distinguée de l'invasion. Y a-t-il au Congo un peuple Congolais-belge ? Quand l'archéologie future découvrira au Congo des vestiges de nos Congolais convertis, devra-t-elle les attribuer à une race mixte ? Nullement. Peu d'historiens seront d'accord avec M. Lomry pour donner à *gallo-romain* un sens ethnographique, pour mettre en opposition des Gallo-Romains, des Gallo-Germains et des Gallo-Celtes.

La conclusion de M. Lomry est la suivante : « En résumé, dans notre coin des Hautes-Ardennes belges, la toponymie est *avant tout romaine*, conserve des *débris* de la langue celtique et contient *quelques mots* germaniques. Les fouilles ramènent au jour des objets ayant appartenu principalement aux Gallo-Romains, rarement aux Gallo-Celtiques et parfois aux Francs. Nous en concluons que l'élément romain, gallo-romain a été prépondérant. Il a absorbé la race celtique et a été plutôt refoulé que dominé par les Francs... ». Après l'énoncé de lois en apparence mathématiques, c'est aboutir à des résultats un peu flous. Nous attendons de la haute compétence de M. Lomry, non pas la démonstration inutile qu'il y a eu des Celtes, des Celtes romanisés, des Francs dans sa région, mais des cartes précises indiquant : 1<sup>o</sup> les lieux des découvertes archéologiques d'une façon circonstanciée et mieux à jour que la carte de Van Dessel ou celle de l'*Ardenne belgo-romaine* de J. E. Demarteau ; 2<sup>o</sup> les noms anciens distingués suivant leur étymologie ; 3<sup>o</sup> quelque tentative pour distinguer diverses périodes dans la colonisation franque. La partie délicate de l'œuvre serait de dresser l'état-civil exact de ces noms anciens.

Je soumets encore à M. Lomry quelques remarques détachées. Dans Honvelez (p. 381), le second terme étant *laer*, ce dont il n'y

a pas à douter, le premier ne peut être ni « un dérivé » de *hof* ni *hof* lui-même. Car, *laer* étant un des termes les plus anciens employés pour désigner la demeure d'un propriétaire franc, on ne comprendrait pas une expression signifiant « palais ou villa de la... ferme ». — Sauf exception, les noms germaniques en *-ingen* n'ont pas de rapport avec les noms gallo-romains en *-acum* (Cf. KURTH, *Front. ling.*, p. 302-304). — *Ol Luxiboux* (p. 383) ne peut provenir de *lucus* + *buchs*. Je conjecture qu'il vient du germ. *luchs*, plur. *luchse* (lynx) et *busch* (bois). Les deux *x* ont joué un mauvais tour à M. Lomry. Rien n'indiquerait donc en ce mot « la cohabitation des Romains et des Germains avec prédominance des derniers arrivés ». — *Langlire* (p. 383) n'est pas gallo-celtique, c'est-à-dire gaulois, il est german, représentant comme *Longlier* un *Langlaer* franc. La différence de prononciation vient de ce que le premier a été romanisé par après dans ses deux composants : le germanique *lang* a encore pu sonner comme identique au roman *long* chez des populations riveraines et souvent bilingues ; le second terme *laer*, dont le résultat montre qu'il était prononcé *lar* en francique, a été assimilé aux noms romans issus de *-are* et de *-arium*, noms qui ont souvent confondu leurs désinences. L'influence romane a été plus puissante à *Longlier* qu'à *Langlir*<sup>(1)</sup>. Ainsi les noms géographiques ne portent pas de l'histoire seulement dans leur étymon primitif, mais aussi dans leurs transformations phonétiques postérieures. — *Cierreux* (p. 383) a probablement comme second terme *röth*, essart. — A Bihain (dont le nom ne doit pas être expliqué par la caricature latine *Bizantium*), le lieu dit *o Saceux*, à lire *o saçœ*, n'est pas ainsi dénommé de *sacellum*, sanctuaire, qui aurait donné *sahé* ou *sajé* (comme *tacetis* = *taihez*, *taijez*, *tâjez*), mais de *salicetum*, *sal'cetum*, saussaie. — *Bovigny*, *Sterpigny*, *Tavigny*,

(1) Cependant, sur le tard, *-lér* est devenu *-lir* par un changement, assez commun en cette région, de *é* en *i*. Exemples : Grandy (Limerlé) = grande heid ; Brihy ou Crihy (Steinbach) ; Monty (Steinbach) = monté(e), Wy Madray (Bovigny), Wy de Ruth (Rogery), Selhy (Rogery, Courtil-Halconreux).

*Hardigny* ont le suffixe *-iacum* ; car *-acum* aurait donné *-ay* ou *-ey*, comme dans *Cimacum* : Chimay, *Ceunacum* : Ciney.

Jules FELLER

Pendant l'année 1911, la « Société de Littérature wallonne » a distribué à ses membres et à ses abonnés (cotisation : 5 fr.), outre ce **Bulletin du Dictionnaire** (6<sup>e</sup> année), le tome 24 de son **Annuaire**, vol. in-12 de 176 pages ; et la 2<sup>e</sup> partie (Philologie) du tome 53 de son **Bulletin**, vol. in- 8<sup>o</sup> contenant, outre les rapports sur les Concours de 1908 :

1. la *Toponymie de la commune d'Ayeneux, glossaire et carte*, par Jean LEJEUNE, avec une préface et des notes, par Jean HAUST ;
2. des *Proverbes et expressions populaires du Hainaut* (dialecte de Mons), recueillis par Fernand VERQUIN ;
3. un *Recueil de mots nouveaux de Dison*, par Jean FRANCK ; édité avec des notes par Jean HAUST.

La Société distribuera, au premier trimestre de 1912, la *Bibliographie wallonne de 1905-1906* et le tome 48 de son **Bulletin**. Ce dernier volume, dont la préparation a coûté beaucoup de peine et qui a subi maint retard indépendant de notre volonté, contient notamment une édition nouvelle de la comédie si réputée d'Edouard Remouchamps, *Tatt l' périquï*, avec commentaire et notices.

M. Jules WASLET, professeur au lycée de Laon et membre correspondant de notre Société, a commencé, dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (Sedan : Emile Laroche), la publication du **Vocabulaire givétois** qu'il prépare depuis de longues années et qui comprendra « 6300 mots exclusivement wallons et 1200 exemples ». Une Introduction (t. 18, n° 6 : sept.-oct. 1911) expose le système d'orthographe adopté (à part quelques exceptions, c'est celui de notre Société), la division du givétois en deux sous-dialectes, ses caractères généraux et les points principaux où il se sépare du namurois. Cet exposé grammatical est plein de détails intéressants même pour les profanes ; le spécialiste pour-

rait y critiquer certaines formules peu scientifiques, p. ex. p. 172 où il est question de l'« intercalation de *y*, *w* pour éviter l'hiatus dans *buwéye*, *tchèriwe*, de *i* après la consonne initiale dans *bièsse*, *vièr*, etc. ». Il faut écrire *wadje* (orge) comme *gwađje* (gorge), et non *watche* ; *murwè* (miroir), et non *murwès*. — Le début du *Vocabulaire (a - afilant)* a paru dans le t. 19, n° 1 (nov. - déc. 1911) : il atteste de longues et patientes recherches, beaucoup de soin et d'exactitude dans la notation des mots et dans les définitions, qui pourraient cependant être éclairées d'exemples plus nombreux.

J. H.

*L'Armonac wallon do l'« Samène » po l'an bisac 1912* (in-12 de 128 p. ; Malmedy, H. Scius) est le 31<sup>e</sup> de la série. Cette fois encore, les collaborateurs de l'almanach malmédien méritent nos félicitations.

Signalons, outre des récits savoureux en patois, une étude de M. l'abbé N. Pietkin sur les *Termes propres français*, curieuse collection de « malmédianismes », et une *Notice historique sur le nom et sur la paroisse de Weismes*, par M. l'abbé Jos. Bastin, où nous apprécions surtout la dissertation très fouillée sur le nom de Weismes : si l'auteur n'a pu résoudre le problème, il a posé exactement la question et l'a éclairée autant qu'il est possible actuellement. La forme la plus ancienne est *Wademaie* (1188) ou même *Wademiae* (vers l'an 1000), probablement d'origine celtique, car Förstemann ne la mentionne pas ; il faut la rapprocher de *Wasmes* (Hainaut), *Wiesme* (Namur), *Wiesmes* (St-Omer, France). — M. Bastin compte étudier de même les différentes paroisses de la Wallonie allemande. Il a préludé à ces monographies en publiant dans l'*Armonac* de 1911 la traduction annotée d'un document de 1188, précieux au point de vue toponymique, dont l'original a paru dans HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 518-9.

J. H.

## COMMUNICATIONS REÇUES

### (8<sup>e</sup> LISTE)

Le *Bulletin* accuse périodiquement réception des communications de quelque importance que veulent bien nous faire nos correspondants ou des personnes qui, sans prétendre à ce titre, ont l'obligeance d'augmenter la somme de nos matériaux. — Comme les précédentes, la liste suivante ne tient compte que des *communications manuscrites faites en dehors des réponses aux « Cahiers-questionnaires du Dictionnaire »*. — Le secrétaire accuse *immédiatement* réception de tout envoi qui lui parvient.

BASTIN, Joseph. — Dépouillement du glossaire malmédien de Zeliqzon (142 fiches), de Villers et de Scius (8000 fiches). — Mots de la Wallonie allemande (1358 fiches).

BRILL, Alexandre. — Notice sur l'industrie des *balotils* à Leuze. — Glossaire d'anciens mots du Tournaisis, extraits des archives.

BRUNEAU, Charles. — Mots des Ardennes belges et françaises (27 fiches AG-).

CARLIER, Arille. — Mots de Geest-Gerompont et de Monceau sur Sambre (37 fiches). — Mots d'ancien wallon (69 fiches). — Toponymie de Montigny-le-Tilleul, de Mont-sur-Marchiennes, etc. (60 fiches).

CLOSSON, Ernest. — Mots de Tubize (32 fiches).

COLINET, Laurent. — Supplément au vocabulaire du *coqueli* (15 fiches). — Vocabulaire du trempeur d'armes (57 fiches). — Mots de Liège (41 fiches).

COLLARD, Vict. — *Conte d'Ärdene*, récit. — Mots d'Erezée (30 fiches). — Notice sur le fléau, le fouet et le battage du blé *ibid.*

COLSON, Lucien. — Mots de Vottem (10 fiches).

COLSON, Oscar. — Mots de Liège et de Vottem (20 fiches).

CUNIBERT, Henri. — Mots de Malmedy (20 fiches). — Copie annotée du glossaire malmédien de Joseph Lebierre, vers 1850.

DEBATTY, Joseph. — Note sur la moisson à Héron.

DEWERT, Jules. — Mots d'ancien wallon, dialecte du Hainaut (130 fiches). — Notice sur le métier du sabotier.

FRÉSON, Mathieu. — Mots de Glons (20 fiches).

GAILLARD, Henri. — Mots de Neuville-sous-Huy, etc. (50 fiches).

GOFFINET, G. — Mots de Neufchâteau (15 fiches).

GOSSELIN, Antoine. — Mots de Stambruges (194 fiches).

HENS, Joseph. — Mots de Vielsalm (96 fiches).

HUGÉ, Maurice. — Mots de Harmignies (160 fiches).

JADIN, Armand. — Glossaire de Chastre-Villeroux, (937 fiches A-, B-, C-).

JEUNIEAUX, G. — Mots de Belœil (20 fiches AG-).

KAISIN, Joseph. — Vocabulaire de Farciennes (1200 fiches).

LECLÈRE, Constant. — Mots de Villers-S<sup>te</sup>-Gertrude (20 fiche-). — Notice sur le fléau et sur le battage du blé ibid.

LEJEUNE, Jean. — Mots d'ancien wallon extraits des archives de Francorchamps, de Herve et de l'avouerie de Fléron (880 fiches). — Termes de numismatique extraits des mêmes archives (133 fiches). — Mots de Jupille (60 fiches). — Dépouillement toponymique des archives du ban de Sprimont (3500 fiches; voy. BD 1910, p. 166). — Toponymie de Bressoux. — Toponymie de Grivegnée.

LEURIDANT, Félicien. — Textes patois des communes de Péruwelz, Basècles, etc. (40 découpages de journaux). — Fable en dial. de Belœil.

LIÉGEOIS, Édouard. — Mots de Tintigny. — Copie annotée du *Vocabulaire gaumais* de Clément Maus (2000 fiches).

LOISEAU, Louis. — Mots de Namur (16 fiches).

MARÉCHAL, Alphonse. — Mots de Namur (187 fiches P-, Q-, R- RI-).

MARICHAL, Joseph. — La fabrication du fromage et du beurre à Gueuzaine ; les prénoms wallons ibid. — Mots de Gueuzaine (73 fiches).

MEUNIER, Philémon et Zénon. — Vocabulaire de S<sup>te</sup>-Marie-Geest (1713 fiches).

MOLLE, Félicien. — Mots de Luttre (22 fiches).

NAVET, P. D. — Mots de Musson (40 fiches). — Les noms de plantes à Musson et à Ville-Houdlémont (170 fiches).

NOLLET, Jules. — Mots de Dinant-Bouvignes (500 fiches B- à F-).

PECQUEUR, Oscar. — Mots de Viesville (25 fiches).

PIRON, Henri. — Mots de Masta-Stavelot et de Genappe (390 fiches).

RANDAXHE, Sébastien. — Mots de Fléron et de Thimister (134 fiches). — Toponymie de Fléron et des environs (308 fiches).

RENARD, François. — *So vóye*, poésie. — *Sov'nances d'on vi scoli*, récit. — Mots de Fontin-Esneux (10 fiches).

SCHOENMAEKERS, Joseph. — Mots de Hesbaye (58 fiches).

SIMON, Henri. — *Li mwért di l'âbe* (poème, inséré p. 7-11). — Mots de Sprimont (12 fiches).

SIMON, Léon. — Mots de Ciney (93 fiches).

SOSSON, Joseph. — Mots de Buzenol (50 fiches AG- et AH-).

STAS, Henri. — Mots de Blegny-Trembleur (313 fiches). — Toponymie de Blegny-Trembleur.

VAN HASSEL, Valentin. — Mots de Pâturages (60 fiches).

VIERSET, Auguste. — Mots de St-Hubert et de Namur (24 fiches).

WASLET, Jules. — Mots de Givet.

XHIGNESSE, Arthur. — Mots divers (26 fiches).

À ces communications diverses, qui sont parvenues directement à la Commission du Dictionnaire, il importe d'ajouter les mémoires suivants que la Société de Littérature wallonne a reçus à ses concours de 1910 et qu'elle a couronnés en 1911 :

CARLIER, Arille. — Glossaire de Marche-lez-Écaussine.

CARLIER, Ar. et DONY, Ém. — Toponymie de Monceau-sur-Sambre.

COLLARD, Victor. — Vocabulaire du faucheur à Érezée.

FOUARGE, Camille. — La Batellerie au pays wallon.

LIÉGEOIS, Édouard. — Vocabulaire du règne végétal à Tintigny.

STAS, Henri. — Vocabulaire de numismatique.

## CHRONIQUE

57. Pendant l'année 1911, nous n'avons pu adresser qu'un seul Questionnaire nouveau à nos correspondants : le 8<sup>e</sup> cahier (1<sup>re</sup> liste AG- ; expédié en juillet); nous avons reçu en réponse 3921 fiches. — Le 9<sup>e</sup> cahier (1<sup>re</sup> liste AH-) vient d'être expédié aux correspondants.

Voici, au 15 février 1912, la statistique des huit premiers cahiers :

	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAUX
I	253	254	200	197	207	193	175	169	1648
II	173	170	180	177	183	174	158	155	1370
III	80	84	20	20	24	19	17	14	278

I = cahiers expédiés ; II = rentrés et dépouillés ; III = en souffrance.

58. Dans sa séance du 10 juillet 1911, le Conseil Provincial de Liège a porté de cent francs à trois cents francs le subside extraordinaire de la province de Liège pour la publication du Dictionnaire. Cette subvention de 300 francs est inscrite au budget de la province pour 1912.

59. Le Congrès des *Amitiés françaises*, qui s'est tenu à Mons du 21 au 27 septembre 1911, a, sur la proposition de M. O. Gilbart, formé « le vœu de voir le gouvernement, les provinces et les communes wallonnes favoriser de larges et efficaces subventions l'élaboration et la publication du *Dictionnaire général de la langue wallonne* ». Il a fait aussi « un chaleureux appel à tous ceux qui voudraient aider la *Société de Littérature wallonne* dans la réalisation de son œuvre scientifique et patriotique ».

60. Au début de l'année 1911, la Société de Littérature wallonne a sollicité du gouvernement une subvention extraordinaire de dix mille francs qui devait lui permettre de commencer la publication de son *Dictionnaire*.

Sous le titre *Le Gouvernement belge et l'Œuvre du Dictionnaire wallon*, nous avons publié, dans l'*Annuaire de la Société*, n° 24 (1911), les pièces principales de la correspondance échangée à cet effet.

Notre démarche n'a pas eu le résultat que nous espérions pour nos longs efforts et l'indiscutable intérêt de notre œuvre. Nous avons appris qu'il n'est pas dans les habitudes administratives d'encourager aussi largement « l'initiative privée ». Le Gouvernement est obligé par les traditions étatiques de réservé ses largesses pour les Académies. Aussi devrons-nous bien consentir enfin à ce qu'on nous érige, comme nos confrères Flamands, en Académie officielle...

## INDEX LEXICOLOGIQUE

Liste des mots expliqués et des principaux mots explicatifs cités dans les tomes V et VI, notamment dans les *Notes d'étymologie et de sémantique*.

Pour compléter cette liste, on est prié de se reporter aux *Vocabulaires-Questionnaires* et à l'étude sur le *Suffixe -aricius en wallon*, t. V, pp. 69-73, 77-121.

### Latin

adjutum, *adjotum, *ajoudum V 35.	* globuscellum, * glomuscellum VI
-aricius (suff.) V 69, 77-121; VI 108.	22.
* axellam VI 111.	mataxa VI 20.
* curēre VI 105	materiam VI 111.
eram VI 75.	* quētare, * quētēre VI 106.
* exēre, * exuta VI 99-100.	re-excutere VI 20.
* exherbare VI 19.	* subsoliamentum V 160.
* fimorare VI 19	tegulam VI 112.
firmum V 59.	* tribulatam VI 111.
foris exire VI 99-100.	* vicina, * vicinabulum V 68-9.
geminare, * gemellare V 63.	* volsum, -are, -onem VI 102.
* germanellum V 62.	* volta VI 102.

### Français

#### *Ancien français et dialectes de la France*

blaireau VI 72.	mesquin V 36.
bringue V 129.	saumage, saunage VI 107.
garmenter, gramanter VI 104.	scier VI 70.
grimaud VI 63.	soif VI 73.

**Germanique**

ahne VI 20.	keuren, küren VI 104.
blaar, blas VI 72.	laer VI 125.
garnwinde VI 22.	mēisken V 36.
gram VI 104.	rotian, roten VI 19.
haar VI 21	schrenzen VI 21.
haspel VI 22.	

**Wallon et autres dialectes romans de Belgique**

abosson VI 102.	frātin VI 21.
afērnokī V 60.	froum'rèy VI 18.
anaie, anō, hanōche VI 20.	gahine, gayīne V 160.
arotche, harotche VI 21.	gārmēter VI 103.
atal'tiné VI 99.	hape, haspe, hasse VI 22.
âyehē V 34.	harēye, harike, harotche VI 21.
bitchēt VI 19.	honts (corēt lès —) V 121.
blaré VI 72.	kētal'té, kutal'té VI 98.
cabossī VI 62.	keûre, v. <i>tr.</i> , VI 104.
caca-laisd-oûys, caiz-ouiez VI 108.	luchē, lonhē, loncha VI 22.
câyī, dicâyī VI 108.	mâche VI 19.
cès' VI 19.	mayfīre VI 111.
cherbēy VI 19.	mèsquène V 36.
cirion V 61.	pan d'Anvers V 121.
coleûche VI 20.	pî-queuye VI 20.
crâmignon V 65.	ratal'ter VI 99.
craminer (?) V 95.	récoussète, rèkeûre VI 20.
disguermētē VI 103.	rôde (mête a la —) VI 19.
distal'té, dital'té, d'tal'té VI 98.	saumerai VI 107.
djalône, garloïne VI 22.	séran VI 21.
djama V 63.	seri, souri VI 21.
djermale V 62.	talant VI 98.
éhant, éhowe, * éhe, rèche VI 99.	tchanvī VI 21.
énâhe VI 20.	tran (d'jusqu'a — quu) VI 19.
fèr, tot-fèr, fèr nok V 59-60.	trîjeû VI 22.
foûrêhan, foûre éhant VI 99-101.	vihène V 69.
foûsson VI 101.	vinâve V 68.
fradji VI 20.	

## TABLE DES MATIÈRES

contenues dans les tomes V (1910) et VI (1911)

Ces deux tomes, réunis, forment un volume de (168 + 136 =) 304 pages

	Page
<b>A. Avis, Instructions et Documents administratifs</b>	
Notre orthographe . . . . .	V 3 ; VI 3
À nos Collaborateurs: Comment répondre aux questionnaires ? . . . . .	V 7, 122 ; VI 26
Comment nous prêter, une aide efficace . . . . .	V 76
Liste des Correspondants qui ont répondu au 2 <sup>e</sup> et au 4 <sup>e</sup> questionnaire ; au 3 <sup>e</sup> et au 6 <sup>e</sup> questionnaire. . . . .	V 30, 153
Liste des communications reçues (7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> liste) . . . . .	V 74 ; VI 128
Chronique . . . . .	V 166 ; VI 130
<b>B. Études et Discussions philologiques</b>	
GRÉGOIRE, Antoine. Les machines parlantes et la Dialectologie . . . . .	V 37
BRUNOT, Ferdinand. Le Musée de la parole . . . . .	V 43
FROLLO, Jean. Les Patois . . . . .	V 46
BAYOT, Alphonse. La Géographie linguistique . . . . .	VI 65
<b>C. Archives dialectales</b>	
16. RANDAXHE, Sébastien. Le Beurre et le Fromage (dialecte de Thimister, pays de Herve) . . . . .	V 48
17. MARÉCHAL, Paul. Le Matelassier (dialecte de Namur) . . . . .	V 57
18. SIMON, Henri. <i>Li mwért di l'âbe</i> (dialecte liégeois), avec traduction . . . . .	VI 7

	Page
19. SIMON, Constant. <i>La tchanve</i> (dialecte gaumais de St <sup>e</sup> Marie-sur-Semois), avec traduction et notes par J. HAUST . . . . .	VI 11

**D. Vocabulaire-Questionnaire**

6 <sup>e</sup> cahier. Mots commençant par AB- (4 <sup>e</sup> liste), AC- (2 <sup>e</sup> liste) . . . . .	V 7
7 <sup>e</sup> »    »    »    » AB- (5 <sup>e</sup> liste), AC- (3 <sup>e</sup> liste), AD- (2 <sup>e</sup> liste) . . . . .	V 122
8 <sup>e</sup> cahier. Mots commençant par AG- (1 <sup>re</sup> liste) . . . . .	VI 28
9 <sup>e</sup> »    »    »    » AH- (1 <sup>re</sup> liste) . . . . .	VI 78

**E. Notes d'Étymologie et de Sémantique**

30. <i>âyehê</i> (Jean HAUST) . . . . .	V 34
31. <i>mèsquène</i> (Louis DUFRANE ; Auguste SCHELER) . . . . .	» 36
32. <i>tofér</i> ou <i>tot-fer</i> (Alphonse BAYOT ; Jean HAUST) . . . . .	» 59
33. <i>cirion, claus d' cirion</i> (Jules FELLER) . . . . .	» 61
34-37. <i>dgérmale, dgama, crâmignon, vinâve</i> (Jean HAUST) . . . . .	V 62, 63, 65, 66
38. Le suffixe <i>-aricius</i> en wallon (Jules FELLER) . . . . .	V 69, 77
39. <i>cabossî</i> (Jules FELLER) . . . . .	VI 62
40. fr. <i>grimaud</i> (Jules FELLER) . . . . .	» 83
40 <sup>bis</sup> . <i>distal'té, kutil'té, ratal'ier, atal'tiné</i> (Jean HAUST) . . . . .	» 98
41. <i>foûrèhan</i> = <i>foûre éhant</i> (id.) . . . . .	» 99
42. <i>gaum. foûsson</i> (id.) . . . . .	» 101
43. <i>gârmeter, disgùermètè</i> (id.) . . . . .	» 103
44. <i>keûre</i> (all. <i>gönnen</i> ) (id.) . . . . .	» 104
45. <i>saumerai</i> (Jules FELLER) . . . . .	» 107
46. <i>caca-laid-s-oûys</i> (id.) . . . . .	» 108
Enquêtes à faire . . . . .	V 121

**F. Livres et Revues**

<i>Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg</i> . . . . .	V 55 ; VI 119
<i>Armanac wallon de l' Saméne</i> (Malmedy 1911 et 1912) . . . . .	VI 127
BASTIN, J. <i>Notice sur le nom et sur la paroisse de Weismes</i> . . . . .	VI 127
BAUDON, H. <i>Le Patois des environs de Rethel</i> . . . . .	V 158
BRUNEAU, Ch. <i>Notes sur le patois de Gespunsart</i> . . . . .	VI 61
CARLIER, A. <i>Dictionnaire carolorégien</i> . . . . .	V 165

	Page
<i>Coq d'awous</i> . . . . .	V 165
DE BORMAN et BAYOT. Édition du <i>Miroir des nobles de Hesbaye</i> . . . . .	VI 118
DEMEUR, L. <i>Les Patois wallons</i> . . . . .	V 161
DUFRANE, L. <i>L'orthographe phonétique</i> . . . . .	V 163
ÈL <i>Pètit Pièrot</i> . . . . .	V 165
FELLER, J. <i>Le Chat volant de Verviers</i> . . . . .	V 160
— <i>Le wallon dans l'enseignement</i> . . . . .	V 162
FESTER, K. <i>Die Satzphonetik im wall. Dialekt Malmedys</i> . . . . .	VI 109
LAGAUCHE, L. <i>Traité de versification wallonne</i> . . . . .	VI 116
LEDIEU, A. <i>Petite grammaire du patois picard</i> . . . . .	V 164
<i>Le Farceur</i> . . . . .	V 163
<i>Li Ban-Cloke</i> . . . . .	V 165
LOMRY, P. <i>Découverte de quelques tombes etc.</i> . . . . .	VI 122
MANSION, J. <i>Langues vivantes et Dialectes</i> . . . . .	V 162
MARICHAL, J. <i>Die Mundart von Gueuzaine-Weismes</i> . . . . .	VI 109
<i>Moniteur des Instituteurs primaires</i> . . . . .	V 161
PIETKIN, N. <i>Les termes propres français</i> . . . . .	VI 117
<i>Revue d'Ardenne et d'Argonne</i> . . . . .	V 157 ; VI 61, 126
<i>Revue de l'Instruction publique en Belgique</i> . . . . .	V 54
<i>Revue de l'Université de Bruxelles</i> . . . . .	V 54 ; VI 127
ROGER, L. <i>Recherches sur la toponymie du pays gaumet, etc.</i> . . . . .	V 55
— <i>Notes toponymiques et archéologiques pour servir à l'histoire de la frontière des langues dans le Luxembourg</i> . . . . .	VI 119
Société de Littérature wallonne : publications de 1910 et de 1911 . . . . .	V 157 ; VI 126
THIRIOT. Édition d'un <i>Dialogue lorrain</i> de 1671 . . . . .	V 58
VINCENT, A. <i>Willerieken et sa légende</i> . . . . .	VI 54
— <i>Le village de la Hulpe et la Rivière d'argent</i> . . . . .	VI 54
— <i>Le nom de rivière Gette</i> . . . . .	VI 117
WASLET, J. <i>Vocabulaire givetois</i> . . . . .	VI 126
WILLEM, J. <i>Traité de versification wallonne</i> . . . . .	VI 116

## Publications de la Société

### Philologie wallonne

*Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, rédigées par J. FELLER ; brochure in-1° de 72 pages ; 0,50 centimes.

*Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne*, brochure in-4° de 36 pages à deux colonnes (1903-1904) ; 2 francs.

*Bulletin du Dictionnaire wallon*, 1906-1911. Prix de chaque année : 3 francs 50 c. Les 6 années : 18 francs.

J. DEJARDIN. *Dictionnaire des Spots ou proverbes wallons*, précédé d'une *Étude sur les proverbes*, par J. STECHER ; 2<sup>e</sup> édition (1891-92) ; 2 volumes in-8° ; 5 francs.

G. DOUTREPONT. *Tableau et théorie de la conjugaison dans le wallon liégeois* (1891), in-8°, 124 pages ; 2 francs.

J. FELLER. *Essai d'orthographe wallonne* (1900), in-8°, 237 p. ; fr. 2-50.

J. FELLER. *Phonétique du gaumet et du wallon comparés*, suivie du *Lexique du patois gaumet*, par Éd. LIÉGEOIS (1897), in-8°, 180 pages. (Le tirage à part est épuisé ; le tome 37 du *Bulletin*, qui contient ces deux ouvrages, est en vente au prix de 3 francs.)

Éd. LIÉGEOIS. *Complément au lexique gaumet*, in-8°, 132 p. ; fr. 1,50.

E. JACQUEMOTTE et J. LEJEUNE. *Glossaire toponymique de la commune de Jupille* (1907), in-8°, 140 pages, avec carte ; 2 francs.

A. COUNSON. *Glossaire toponymique de Francorchamps* (1906), in-8°, 55 pages, avec carte ; 1 franc.

J. HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Stavelot* (1904), in-8°, 51 p. ; 1 fr.

I. DORY et J. HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Perwez* (1895), précédé des *Poésies* de l'abbé L.-J. COURTOIS, in-8°, 47 pages ; 1 franc.

Ed. PONCELET. *Le bon métier des merciers de la cité de Liège* (1908) ; 2 francs.

A. GRIGNARD. *Phonétique et Morphologie de l'Ouest-wallon* accompagnées de 12 cartes ; éditées par J. FELLER (1909) ; 5 francs.

A. SERVAIS. *Vocabulaire de Cherain* (1909) ; 0,30 centimes.

J. BASTIN. *Vocabulaire de Faymonville-Weismes* (1909) ; 2 francs.

— *Morphologie de Faymonville-Weismes* (1909) ; 2 francs.

E. DONY. *Toponymie de Forges-lez-Chimay* (1909) ; 2 francs.

A. LURQUIN. *Glossaire de Fosse-lez-Namur* (1910) ; 2 francs.

J. LEJEUNE, E. JACQUEMOTTE, E. MONSEUR. *Glossaire toponymique de la commune de Beaufays* (1910), in-8°, avec carte ; 2 francs.

J. LEJEUNE. *Toponymie d'Ayeneux* (1911), in-8°, avec carte ; 2 fr.

A. DOUTREPONT. *Les Noëls wallons* (1909), in-8° de VIII-280 p. ; 5 fr. (2 fr. 50 pour les membres de la Société).

O. COLSON. *Table générale systématique des publications de la Société liégeoise de Littérature wallonne 1856-1906* ; in-8° de 301 p. ; 3 francs.

## Une nouvelle édition de = TĀTÎ L' PĒRIQUÎ =

La Société de Littérature wallonne, — notre Académie wallonne, — va publier au commencement de 1912 une réédition de *Tātî l' Pēriquî*, dont les exemplaires des trois éditions précédentes sont depuis longtemps introuvables.

Il serait superflu de rappeler la faveur que le chef-d'œuvre d'Édouard REMOUCHAMPS rencontra dans la Wallonie entière, il y a quelque vingt-cinq ans, et l'enthousiasme avec lequel se manifesta alors le réveil du sentiment wallon.

La Société de Littérature wallonne a voulu faire de cette édition un livre particulièrement attrayant, où les uns puissent apprendre et les autres retrouver toute la ferveur juvénile de cette curieuse époque. Une magistrale étude de M. Oscar PECQUEUR consacrée à *la Vie et l'Œuvre de Remouchamps* fait revivre ces heures historiques de la façon la plus pittoresque. Elle est complétée par d'abondantes Annexes documentaires et par une remarquable *Bibliographie de l'Auteur et de l'Œuvre* due à l'érudition avertie de M. Oscar COLSON.

Quant au texte de la pièce, — transcrit selon les règles orthographiques établies par la Société et suivi de la notation musicale des chants, — il se trouve enrichi d'un précieux *Commentaire* et d'un *Glossaire* où s'est largement dépensée la science solide de M. Jean HAUST ; l'un et l'autre feront la joie des philologues comme des simples amoureux de notre vieux langage.

De multiples et savoureuses *Illustrations* rehaussent l'intérêt de ce beau livre qui peut s'enorgueillir d'avoir pour frontispice une superbe *Eau-forte originale signée* du grand maître wallon Auguste DANSE. Cette eau-forte (*Portrait d'Édouard Remouchamps*), hors commerce et à tirage limité, vaut à elle seule plusieurs fois le prix du volume.

Ajoutons que l'édition est vendue au profit du *Dictionnaire général de la Langue wallonne*, en préparation. Ainsi les amis du wallon, tout en s'assurant le double plaisir de posséder un livre exceptionnel et de relire les scènes inoubliables de la célèbre comédie, auront en plus la satisfaction de contribuer à l'avancement d'une des œuvres les plus difficiles et les plus méritoires qu'ait vu entreprendre la Wallonie.

En souscription, le prix du volume, in-8° d'environ trois cents pages, est fixé, pour les membres de la Société de Littérature wallonne, à **cinq francs**, et pour les autres personnes, à **sept francs cinquante centimes**.

Le prix pourra être augmenté après publication.

LES ÉDITEURS.

Liège, le 31 décembre 1911.